

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME



COMMUNE de

SAINT NECTAIRE

1.1

*Version initiale 2009, modifiée
2017-2017*

SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



Plan Local d'Urbanisme

Rapport de Présentation

Tome 1 – Synthèse du Diagnostic et Etat initial de l'environnement

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 12 juin 2008

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil municipal du

APPROBATION
Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Table des matières - Synthèse du diagnostic

Préambule	2
Présentation du territoire de Saint Nectaire	4
1/ Situation du Territoire à différentes échelles.....	5
2/ Articulation du PLU avec les autres documents	6
3/ Fondements du Territoire.....	6
Démographie	9
Vocation Économique	10
1/ Le tissu Économique	10
2/ Les Services et Équipements	10
3/ La Vocation Touristique	10
4/ La Vocation AGRICOLE.....	12
Mobilité	14
Habitat et Urbanisme	15
Architecture.....	15
Habitat : Le parc des Logements.....	18
les Formes Urbaines	20
Le Bourg de Saint NECTAIRE	20
FREYDEFONT.....	21
BOISSIERES	21
LAMBRE	22
Les ARNATS	22
LENTEUGE	22
SAILLANT	23
SAUVAGNAT	23
TREIZANCHES	23
FARGES	23
Les GRANGES	23
SAILLES	23
SAPCHAT.....	23
Le Potentiel foncier actuel.....	24
Les données sur l'AIR	27
Les données sur l'EAU	27
Les données sur l'EAU POTABLE	28
Les données sur l'ASSAINISSEMENT.....	30
Les données sur les SOLS	31
Les données sur les ENERGIES	32
Les Espaces naturels	34
Les Corridors Écologiques	37
Les Risques Naturels et Technologiques.....	43
Les paysages	47
Synthèse des Orientations Générales.....	51

Synthèse du diagnostic

Article R151-1, Créé par Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.

Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :

1° Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;

2° Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4 ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en oeuvre sur celui-ci.

*Le présent document traduit la **synthèse** du Diagnostic communal et de l'Etat initial de l'environnement.*

Le Diagnostic communal et l'état initial de l'environnement sont visibles en Annexe du Rapport de Présentation (pièce n°1.4) dans leur version complète.

Préambule

... concernant le contenu du PLU



La commune de Saint NECTAIRE a prescrit l'élaboration du PLU le 12 juin 2008.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal **document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal**. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU.

→ Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme précise le droit des sols pour l'intérêt général

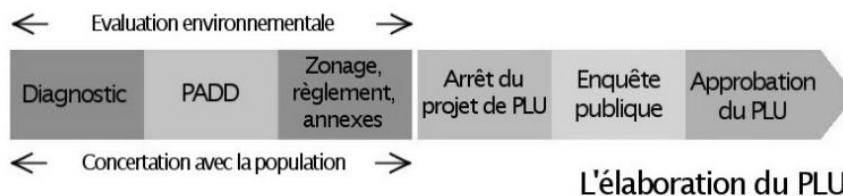
il délimite des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

il définit exactement ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire. Il comporte un règlement et des documents graphiques

il couvre l'intégralité du territoire communal

il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

LES ETAPES DU PLU



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Qu'est-ce qu'une Évaluation Environnementale ?

- en tant que concept est une démarche d'intégration de l'environnement en rendant compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de toute initiative
- en tant que procédure est un cadre particulier pour formaliser l'exigence d'intégration de l'environnement dans la prise de décision.

L'évaluation environnementale n'est pas une étape, encore moins une formalité, elle se fait en continu et nourrit la conception même du plan.

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs des PLU.

La présence de plusieurs sites Natura 2000 sur la commune de Saint NECTAIRE induit une évaluation environnementale du projet de PLU.



PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.

PRISE EN COMPTE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

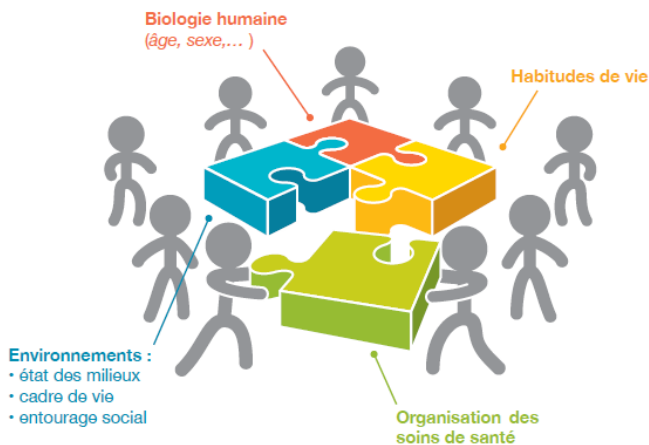
Une approche globale de la santé...

La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.

La santé est l'affaire de tous...

La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et désirs de tous, ... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

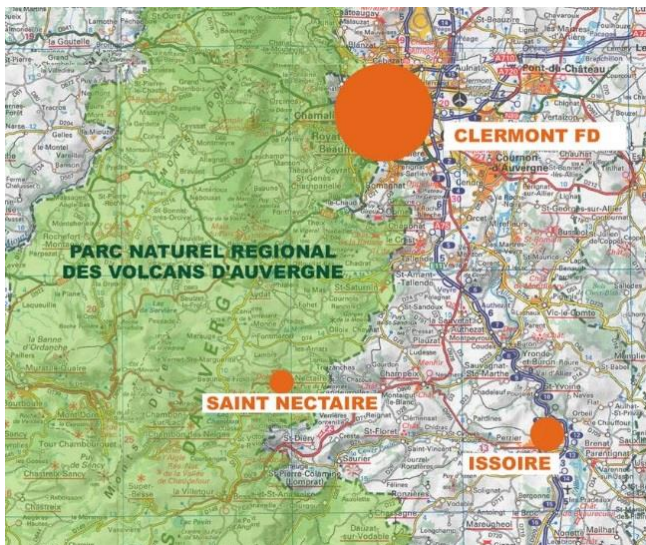
Source : *Agir pour un urbanisme favorable à la santé - 2014.*



PRESENTATION DU TERRITOIRE DE SAINT NECTAIRE



1/ SITUATION DU TERRITOIRE A DIFFERENTES ECHELLES



Localisation

Saint-Nectaire est implanté dans le massif des Monts Dore qui fait partie du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

La commune de Saint Nectaire se situe à

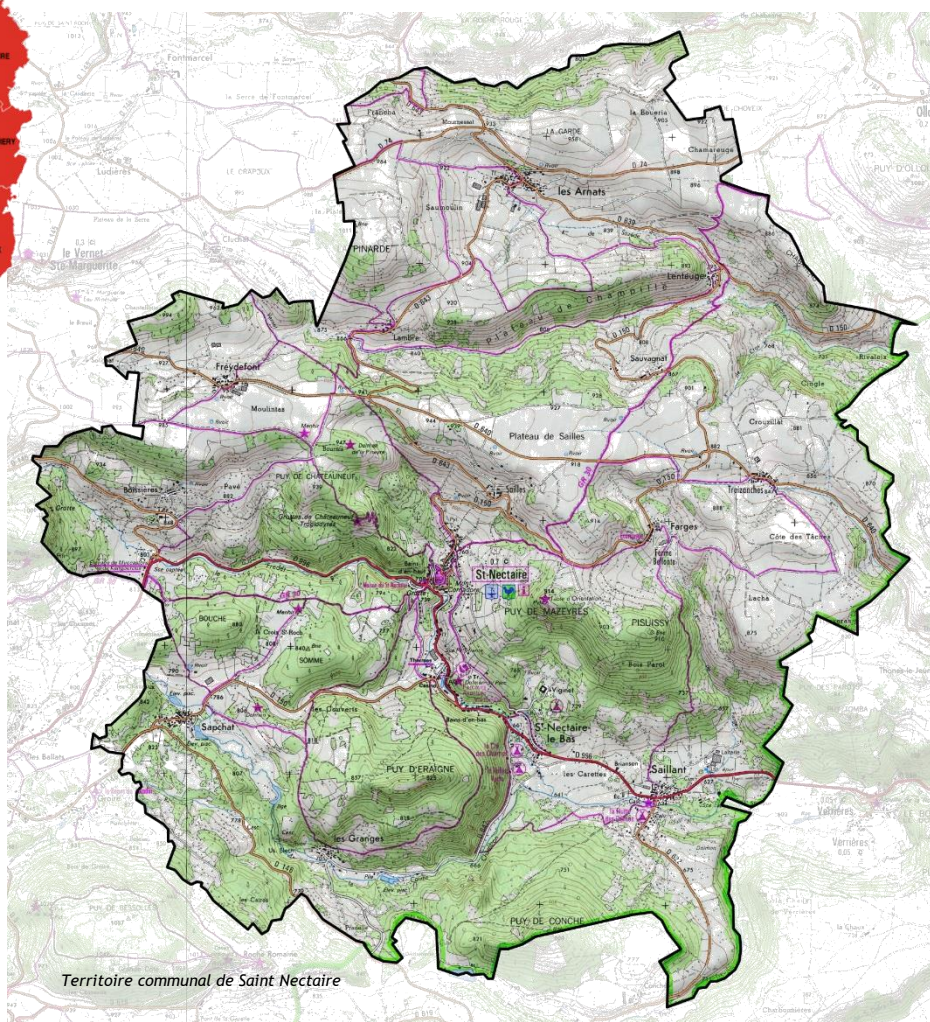
- 38 km au sud ouest de Clermont Ferrand
- 25 km d'Issoire.

La commune se caractérise par un habitat dispersé : 12 villages et hameaux ponctuent un territoire de 3326 ha. Le bourg de Saint Nectaire s'étire sur 2 km en 2 secteurs distincts :

- le bourg Haut : le bourg d'origine
- le bourg Bas : la station thermale

L'évolution démographique majeure de la commune s'est déroulée essentiellement au 19e et début 20e siècles, avec la naissance et de le développement de sa vocation thermale. La commune de Saint Nectaire compte 730 habitants en 2015.

La commune adhère à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.



La commune est régie par un POS approuvé en 1981. 10 modifications s'en sont suivies (entre 1985 et 2014).

Conformément à l'article L. 174-1 du code de l'urbanisme, un POS non transformé en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 est devenu caduc, avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1er janvier 2016. Néanmoins, l'article L. 174-3 prévoit une dérogation lorsqu'une procédure de révision du POS est engagée avant le 31 décembre 2015 (comme c'est le cas pour la commune de SAINT NECTAIRE). Depuis le 27 mars 2017, bien que la procédure soit engagée, le POS devient caduc et le RNU s'applique jusqu'à l'approbation définitive du PLU.

Néanmoins, le présent dossier du PLU pour arrêt prend en considération le POS, pour établir un état des lieux et expliquer les justifications du projet.

- La commune développe plusieurs vocations économiques :
- Une **vocation thermale**.
 - Une **vocation touristique** : estivale et hivernale.
 - Une **vocation agricole**, traditionnelle, présente sur 56% du territoire communal.

2/ ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le document du PLU doit prendre en compte un certain nombre de grandes directives à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale).



- La commune de Saint Nectaire se situe en Loi MONTAGNE.
- Le SDAGE Loire Bretagne, Arrêté le 18 novembre 2009, il a été approuvé le 18 novembre 2015.
- Le PGRI Loire Bretagne, approuvé le 23 novembre 2015.
- Le SAGE Allier Aval, approuvé le 13 novembre 2015.
- Le Schéma régional de gestion sylvicole de l'Auvergne, approuvé en avril 2005.
- Le SRCAE, approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2012.
- Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne, arrêté le 7 juillet 2015.
- Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA). Une nouvelle Charte a été réalisée pour 2013-2024.
- La Charte du Pays du Grand Sancy, élaborée en 2006.
- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) du Massif du Sancy a été prescrit le 25/03/2010. Il est en cours d'élaboration.
- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.
- Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Le plan départemental d'élimination des déchets des travaux publics
- Le schéma départemental des Gens du Voyage
- L'Agenda 21 du Conseil Général du Puy-de-Dôme.



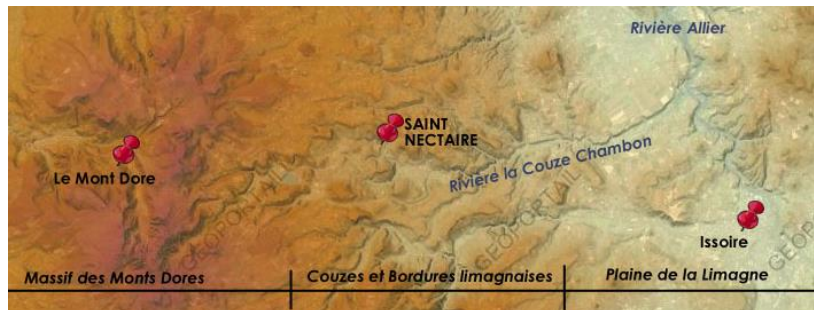
3/ FONDEMENTS DU TERRITOIRE

Le Relief

La commune est située au milieu de la vallée de la Couze Chambon, sur les contreforts est du massif du Sancy.

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types de reliefs :

- au nord, les plateaux, avec une altitude moyenne de 850m, sur lesquels se situent la plus grande partie des terres agricoles.
- au sud, des reliefs plus variés constitués de puys, à une altitude moyenne de 900m, où se situent la majorité du domaine boisé.

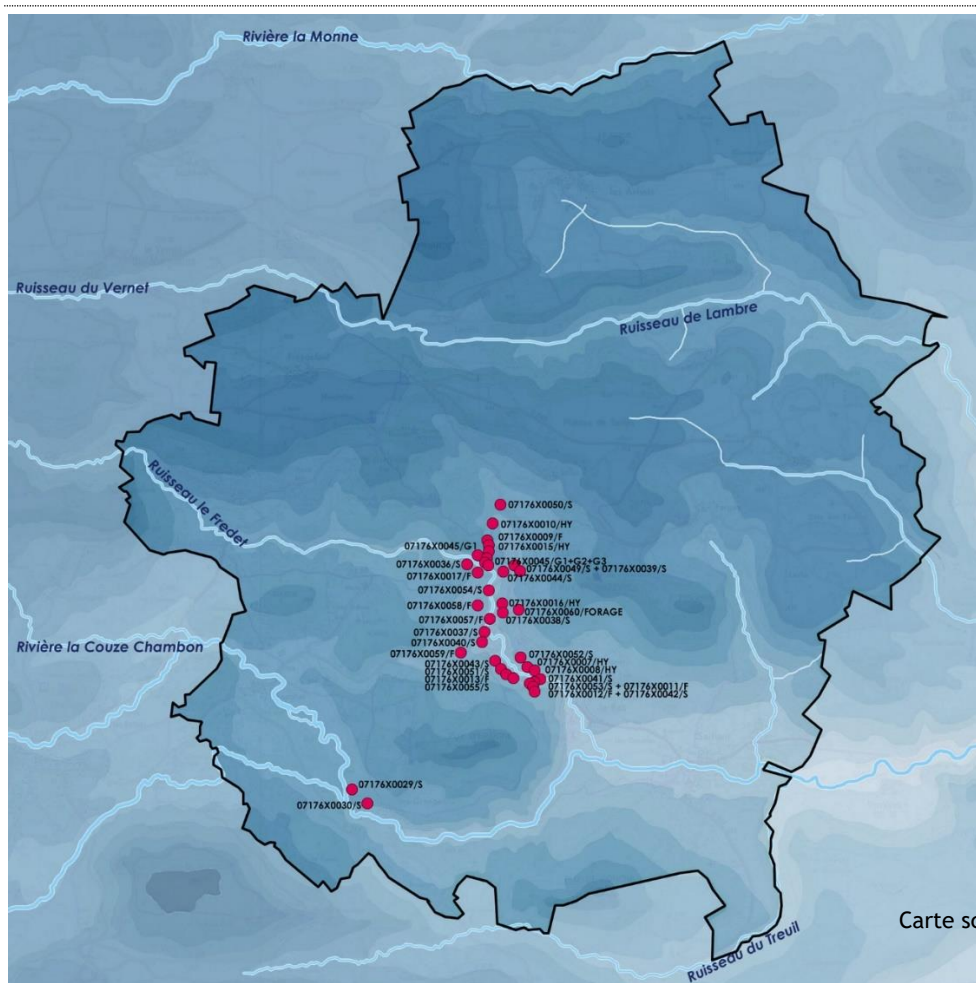


Le territoire est drainé par plusieurs cours d'eau, prenant naissance à proximité du massif du Sancy. Ils traversent le territoire d'ouest en est, se dirigeant vers l'Allier. Ce réseau hydrographique a façonné le secteur, avec des vallons à fond plat ou des vallées très encaissées.

Les points les plus bas se situent en fonds de vallée (630m d'altitude environ en bordure de la Couze Chambon, au sud-est du territoire). Les points les plus hauts concernent les puys éparpillés sur le territoire (La Pinarde culmine à 1011m d'altitude, au nord-ouest).



Hydrographie



ECONOMIE



Carte schématique de l'hydrographie

Les eaux de surfaces :

- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon au sud de la commune, soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

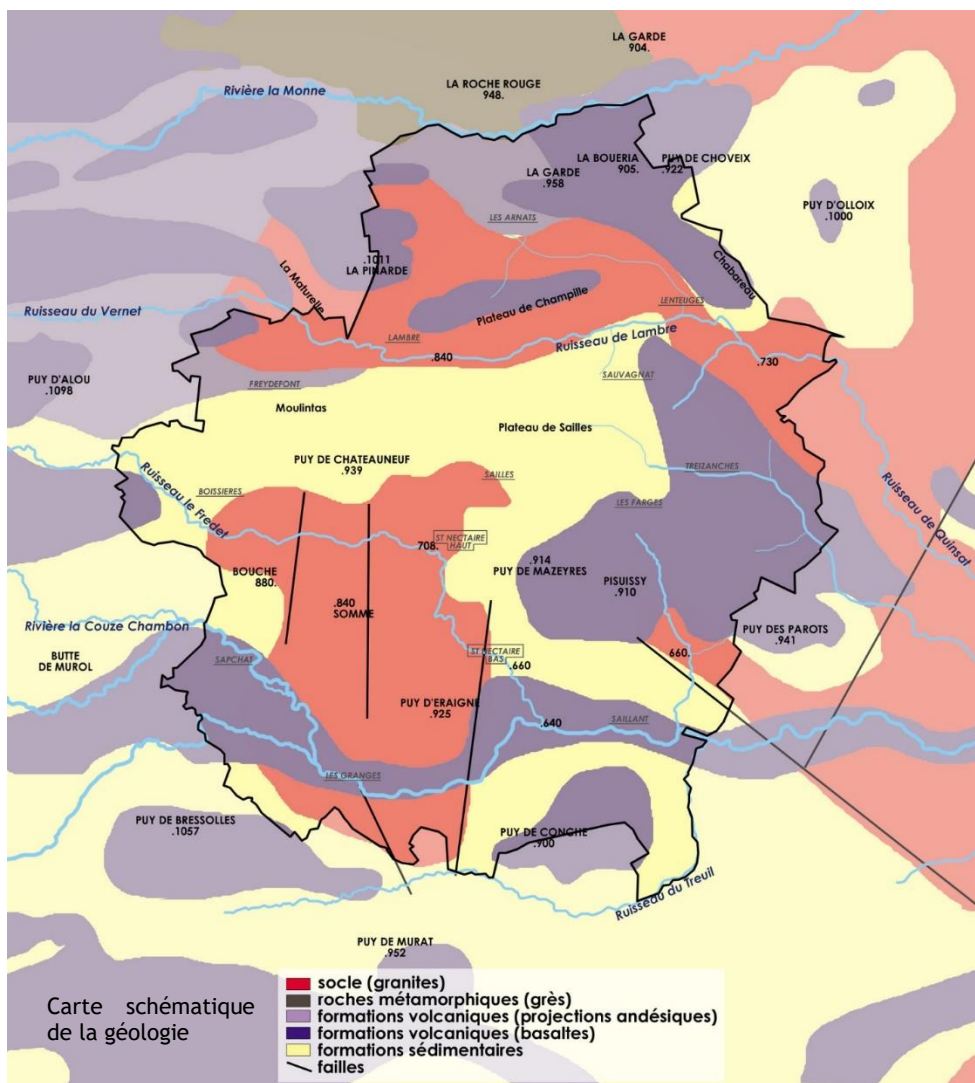
Les eaux souterraines : Par un jeu de failles profondes où l'eau circule, recoupées par de nombreuses diaclases superficielles, la commune de Saint Nectaire est un site hydrothermal.

- **Les sources hydrothermales :** La ville thermale possède une quarantaine de sources toutes différentes et utilisées selon leur composition. Elles sont connues depuis l'antiquité et leur usage au cours des siècles a été déterminant dans le développement de St Nectaire.
- **Les sources pétrifiantes :** L'eau jaillit à plus de 50°C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétrification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art. Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétrifications : Fontaines Pétrifiantes, et Grottes du Cornadore.
- **Les sources salées :** D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques.

Géologie

L'environnement géologique de la commune est fortement marqué par la présence **d'évènements volcaniques** (Monts Dore à l'ouest, Chaîne des Puys au nord, Cézallier au sud, plaine de la Limagne à l'est) générant ainsi : une tectonique cassante d'orientation nord-sud, et des coulées volcaniques d'orientations est-ouest.

La commune se situe au cœur des Pays Coupés. Ce secteur entre Massif du Mont Dore et Val d'Allier offre une succession de bassins d'effondrement séparés par de reliefs souvent d'origine volcanique. Il en résulte une morphologie complexe où l'on peut lire l'histoire géologique de ce secteur.



Climat

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans un climat de type subocéanique humide et froid.

Sur les plateaux et montagnes du sud-ouest (Artense, Cézallier, Sancy) dont les versants occidentaux et les sommets constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan, les perturbations, par effet d'ascendance, se réactivent et déchargent régulièrement leur « lame d'eau » (ou de neige).

Rappels historiques

- Saint Nectaire le Haut, dominant la vallée, correspond au bourg ancien avec son église du 12e siècle.
- Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermique. Elle s'est développée grâce à la présence d'une quarantaine de sources plus ou moins chaudes, mais fortement minéralisées. Ces eaux sont connues depuis les Romains. Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli. Les eaux commencent à être reconnues au début du 17e siècle. La naissance et l'essor de la station thermique date essentiellement du 19e siècle.
- Le nom de « Saint Nectaire » s'applique aussi à un fromage bien connu, laitier ou fermier, fabriqué depuis des siècles dans une zone déterminée des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

DEMOGRAPHIE

ÉTAT DES LIEUX

La commune de SAINT NECTAIRE se situe dans le territoire Sancy Val d'Allier. Le quart de la progression de population est dû aux échanges migratoires avec la métropole régionale.

Une stabilité réamorcée

Le début du 20^e siècle marque une longue phase de récession démographique qui semble prendre fin à partir des années 1990. En 25 ans, la commune a regagné 81 habitants (soit 3.24 habitants/an).

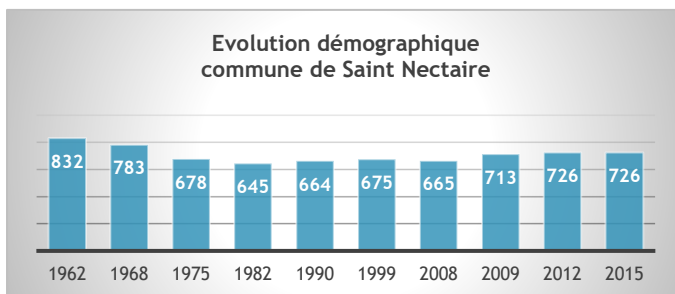
La population communale en 2015 est de 730 habitants.

Le taux annuel moyen entre 2008 et 2013 est de +0.1%.

Le renouvellement de la population s'effectue surtout par l'accueil de nouvelles populations. Le solde naturel ne participe que peu dans le renouvellement démographique.

Cette donnée élevée s'explique en partie par la présence sur la commune, d'un foyer logement pour personnes âgées. Cet établissement peut accueillir 58 personnes au maximum.

Il est à rappeler que la commune de Saint Nectaire se caractérise notamment par une vocation touristique, ce qui génère une augmentation de la population durant la période estivale.



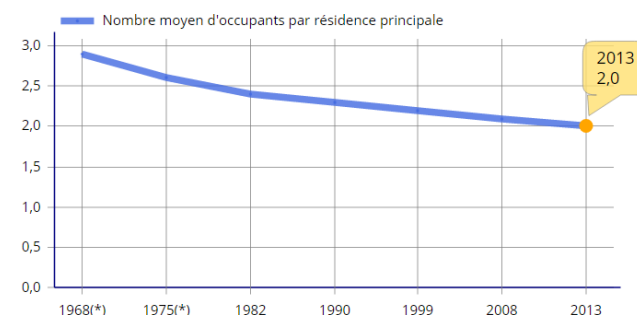
Les ménages

La commune de Saint Nectaire compte 328 ménages en 2012.

On constate que le phénomène de desserrement des ménages n'épargne pas la commune. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale baisse régulièrement depuis plusieurs décennies. **La taille des ménages en 2012 est de 2 pers/ménage** (contre 2.9pers/ménage en 1968).

Cette donnée va évoluer notamment du fait du desserrement des ménages qui va en s'accroissant. On peut extrapoler pour 2032, que la commune de SAINT NECTAIRE comptera 1.7 pers/ménage. *En 45 ans, le nb de pers/ménage a chuté de 0.9.*

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.
 Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les projections de développement de SAINT NECTAIRE se portent sur la période 2017-2032 :

- 2015 : 730 habitants. Ce chiffre est estimé à 732 habitants en 2017.
- Les ambitions démographiques ne concernent que la population communale permanente.
- Plusieurs projets en cours d'analyse sur la commune devraient générer un apport de nouvelles populations, nécessitant des besoins en logements supplémentaires : extension du site de la Laiterie de Saillant, restructuration du centre de Thermadore.

Scénario 1 - Une croissance comparable aux dernières années : +0.1%/an. Nombre d'habitants en 2032 : 743

Scénario 2 - Une évolution basée sur les objectifs du PLH. Croissance de 0,5% par an en moyenne d'ici à 2018 (selon la Note des Besoins en Logements réalisée par le PLH en 2014). Nombre d'habitants en 2032 : 789

Scénario 3 - Une évolution basée sur la croissance attendue dans le territoire Sancy Val d'Allier. Les projections de l'Insee visent 2031. La croissance attendue dans ce secteur est de +0.8%/an. Nombre d'habitants en 2032 : 825

ENJEUX

Maintenir les populations en place.
Favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

ORIENTATIONS

Définir une ambition démographique pour les 15 prochaines années. Les résultats du scénario haut (insee) montrent que la commune pourrait gagner jusqu'à une centaine de nouveaux habitants. Cet objectif permettra d'en déduire les besoins en terme de logements et de consommation foncière.

VOCATION ÉCONOMIQUE

Les activités économiques présentes sur la commune de SAINT NECTAIRE sont liées à 3 domaines :

- l'activité agricole, basée essentiellement sur l'élevage
- l'activité thermale qui subit une période difficile
- l'activité touristique, basée sur la découverte des richesses patrimoniales, tant naturelles, qu'architecturales et culturelles.

1/ LE TISSU ÉCONOMIQUE

Contexte intercommunal

- L'indicateur de concentration d'emploi est de 116 %, ce qui signifie que l'intercommunalité offre plus d'un emploi par habitant actif.
- Des zones d'activités, dont la communauté de communes établit un schéma depuis 2005, ont été réalisées à Besse et à La Bourboule, mais également à Murolo, Saint-Diéry et à Égliseneuve-d'Entraigues.

Contexte communal

Malgré le redressement démographique que connaît la commune depuis quelques années, la population active est en baisse. Cependant la part des actifs ayant un emploi semble progresser.

- 52% des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune de Saint Nectaire.
- 47% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune du Puy de Dôme. La voiture personnelle reste le moyen de transport dominant.

La commune de Saint Nectaire comptabilise 76 entreprises, dont 5 commerces et 17 services aux particuliers.

- Un pôle commercial créé dans les années 1990 situé entre les 2 bourgs (quartier de l'ancienne poste) : maison du fromage, grottes de Cornadore, commerces (brocante, mini market, bar), quelques locations en meublés ou gîte.
- La Ferme Bellonte (aux Farges) emploie 10 personnes à plein temps.
- La laiterie de SAILLANT souhaite développer son activité sur et autour de son site actuel. L'extension de la laiterie répond à une volonté de rassembler ses activités sur le site principal de Saint Nectaire (notamment avec la délocalisation de son site de Sayat sur Saillant) et peut induire l'emploi de salariés supplémentaires, lesquels auront besoin de se loger sur la commune. Le projet économique de la Laiterie induit des impacts en matière de besoins de logements sur le territoire communal.

Commerces et services aux particuliers (Données 2013) :

- Epicerie 3
- Restaurants 9
- Boulangeries 1
- Bureaux de Poste 1
- Pharmacies 1
- Garages, réparation automobile 1
- Médecins généralistes 1
- Maçons 1
- Agence immobilière 1

La laiterie de SAILLANT souhaite développer son activité sur et autour de son site actuel. L'extension de la laiterie répond à une volonté de rassembler ses activités sur le site principal de Saint Nectaire (notamment avec la délocalisation de son site de Sayat sur Saillant) et peut induire l'emploi de salariés supplémentaires, lesquels auront besoin de se loger sur la commune. Le projet économique de la Laiterie induit des besoins en logements sur le territoire communal.



2/ LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Les commerces et services de proximité sont restreints, regroupés sur le Bourg, étalés entre St Nectaire le Haut et le Bas. Le maintien des écoles est un enjeu important.

3/ LA VOCATION TOURISTIQUE

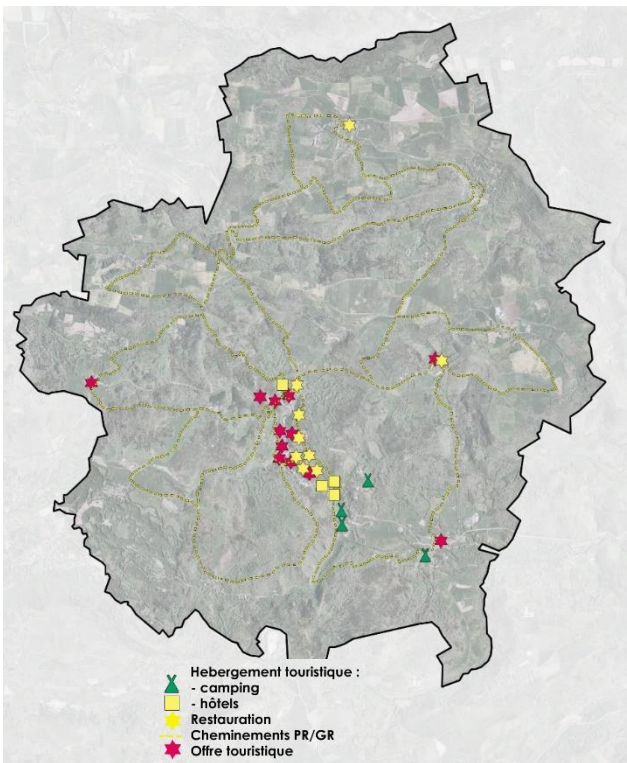
La situation de la commune à proximité de nombreux attraits touristiques, a permis le développement d'un parc d'hébergement touristique intéressant, en terme de volume, de diversité des produits, et de qualité.

Les équipements touristiques : 4 hôtels, 10 restaurants, 4 campings. Les campings situés à la confluence du ruisseau le Fredet et de la rivière la Couze sont soumis en partie au risque inondation.

L'offre de visite :

- Un office de tourisme, implanté dans les anciennes Thermes.
- Balades à thèmes aux Farges (Ferme Bellonte)
- Parc animalier de myocastors et kangourous à Boissières.
- Les fontaines pétrifiantes à Saint Nectaire le Bas





- Les Grottes du Comadore à Saint Nectaire le Bas.
- Eglise de Saint Nectaire
- Le patrimoine artisanal : maison du saint nectaire, ferme Bellonte, potiers, artisans, ...
- Le complexe thermal de Saint Nectaire créée en 1978 : La fréquentation ne cesse de décroître, qu'il s'agisse de cures médicalisées que de courts séjours Santé.
- Le centre aqualudique Thermadore : Le centre est alimenté en eau par le réseau public.
- Le Casino
- Un Parc Aventures
- Un mini golf
- Site d'activité aérienne (montgolfière) à Saint Nectaire
- 7 Petites Randonnées et 1 Grande Randonnée (GR30) (topoguides Chamina) permettant de découvrir les puys, grottes et mégalithes situés sur la commune.
- en 2005 a été aménagé un parcours d'orientation à pied ou VTT : 10 circuits différents de 30min à 3h.
- des panneaux explicatifs sont disposés autour du marais salé.
- Des animations et évènements ponctuels.

De plus, la commune se situe au carrefour de plusieurs sites d'activités nature : vallée de Chaudefour, Le Rivalet (escalade), lac Chambon, Beune le Froid (ski de fond), Super Besse et le Mont Dore (domaine skiable), Saint Pierre Colamine (grottes de Jonas), Murol (château, musée).



Perspectives : des projets forts.

- Le nombre de touristes sur l'ensemble des sites de la commune et lors de manifestations ponctuelles est en croissance continue. L'enjeu aujourd'hui est de gérer ces flux touristiques, surtout en termes de stationnements. Une étude sur l'entrée de bourg est en cours avec le Conseil Départemental.

- Relancer l'activité thermique, notamment en restructurant le centre Thermadore. Le projet en cours (d'études) vise la création de bassins extérieurs / jeux d'eau alimentés par les sources chaudes situées à proximité, accompagnée d'une structure d'hébergement touristique. D'un point de vue économique, l'agrandissement de Thermadore pourrait nécessiter entre 40 et 60 emplois supplémentaires.
- L'aménagement de la coulée verte du bourg de Saint Nectaire pour créer une connexion des bourgs Haut et Bas (dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg). Les 2 bourgs sont encadrés de plusieurs espaces verts, naturels lesquels constituent à l'échelle globale du bourg, une coulée verte : la montagne verte à saint Nectaire Bas, les marais salés, les parcs thermaux, le parc du dolmen, les espaces verts de loisirs (accrobranche). La mise en valeur du maillage doux participera à l'aménagement du projet global.

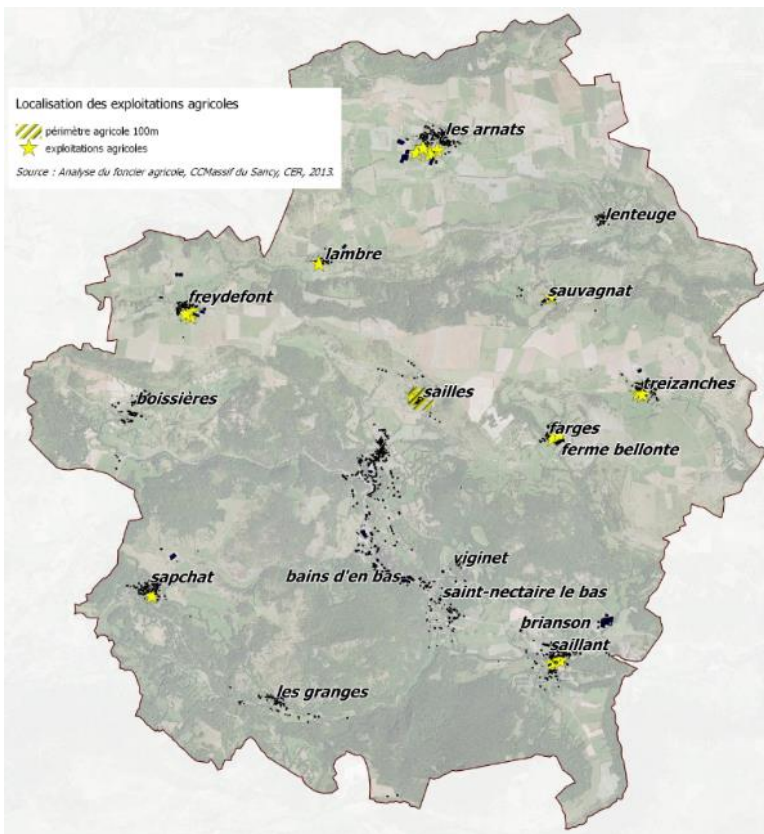
ENJEUX

- L'attractivité du territoire
- Les commerces de proximité
- Le renforcement de la vocation économique

ORIENTATIONS

- Préserver les espaces naturels et paysagers.
- Mettre en valeur les éléments urbains, architecturaux et patrimoniaux.
- Proposer des outils/mesures permettant de mettre en place une coulée verte dans le cadre d'un aménagement global du bourg.
- Développer les cheminements doux.

4/ LA VOCATION AGRICOLE



La commune appartient à la région agricole « Périphérie des Dômes » en zone de montagne défavorisée.

La surface agricole communale est de 56%.

La montagne a une altitude minimale de 750 mètres et les sols volcaniques dominant largement. La surface agricole est tournée vers la production herbagère et les cultures fourragères.

La commune de Saint Nectaire est incluse dans :

- L'aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage des AOC fromagères Bleu d'Auvergne. L'AOC Bleu d'Auvergne fait actuellement l'objet d'une révision de son aire géographique.
- L'aire géographique d'affinage des AOC fromagères Cantal, Salers et Saint Nectaire.



Les exploitations

Le nombre des exploitations a fortement diminué depuis 1979. En 2013, 17 exploitants sont comptabilisés dans le cadre de l'analyse du foncier agricole (CER).

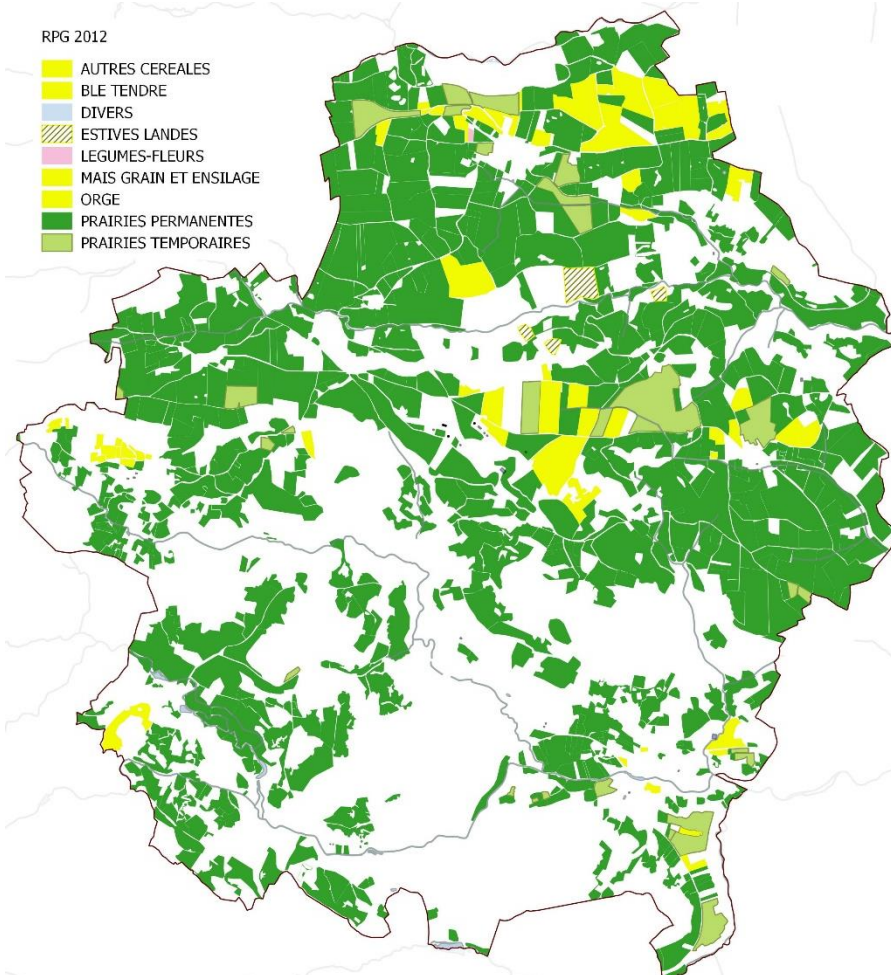
- 11 exploitations individuelles,
- 6 exploitations sociétaires (EARL, GAEC).

Le nombre de chefs d'exploitation et co exploitants a fortement diminué depuis 1979 :

- En 2000, la commune en comptabilise 33.
- En 2013, 29 chefs ou co exploitants.

Les chefs d'exploitation sont plutôt jeunes :

- 33% d'entre eux ont moins de 40 ans
- 54% ont entre 40 et 55 ans
- et seulement 12% ont plus de 55 ans.



Les productions

Compte tenu de l'altitude, l'activité herbagère est largement dominante sur la commune où pratiquement toutes les surfaces exploitées sont toujours en herbe.

- 65% des exploitations pratiquent la culture. Les terres labourables représentent 11% de la Surface Agricole Utilisée des exploitations (en 1979, elles correspondaient à 14% de la SAU des exploitations).

- L'élevage constitue le système agraire du territoire. 87% des exploitations réservent des terres destinées au fourrage et aux prairies. Cette occupation du sol concerne 90% de la SAU des exploitations.

Les différents élevages présents :

- Dominance de bovins,
- volailles, équidés, ovins.
- 2 élevages piscicoles sur la Couze Chambon : à Sapchat (actuellement fermée, mais tous les équipements existent pour permettre une reprise de l'activité), et Les Granges.
- Le Parc pédagogique au sud de Boissières accueillant des myocastors, kangourous, ...
- Une laiterie est située à Saillant.

Ce que dit le POS : Plusieurs zones urbaines et à urbaniser du POS comprennent des espaces agricoles utilisés (selon les Registres Parcellaire Graphique 2010, 2012). Une réflexion sur la redéfinition de certains secteurs visera à préserver les espaces agricoles stratégiques.

La problématique de la succession des exploitations : L'âge des exploitants agricoles définit un stade de développement et donc un premier critère d'évaluation des besoins de l'entreprise. Sur Saint Nectaire,

- 1 exploitation en développement
- La majorité des exploitations se situe en « stade de croisière ».
- 6 exploitations, dont la cessation d'activité de l'exploitant est prévue dans moins de cinq ans : 4 des 6 cessations ont leur succession assurée (remplacement par installation d'un membre de la famille). 2 cessations d'ici 5 à 10 ans dont la succession est incertaine (vente ou location).

Les besoins des exploitants

L'enquête agricole menée par la Chambre d'Agriculture en 2009 permet de mieux connaître les besoins et les projets des agriculteurs présents sur la commune de Saint Nectaire.

- 4 exploitations envisagent d'accroître ses surfaces, d'augmenter son cheptel, d'augmenter ses droits à produire (dont 1 exploitation ayant son siège à l'extérieur de la commune)
- 1 exploitation envisage de développer de nouvelles productions (génisse viande)

En terme de développement des installations agricoles, les besoins exprimés sont les suivants :

- 3 stabulations. Parmi ces projets, il est à noter qu'une stabulation est prévue en bardage bois et couverture fibro ciment dans la teinte rouge brun).
- 1 hangar de stockage
- 1 agrandissement de hangar, bâtiment de stockage.

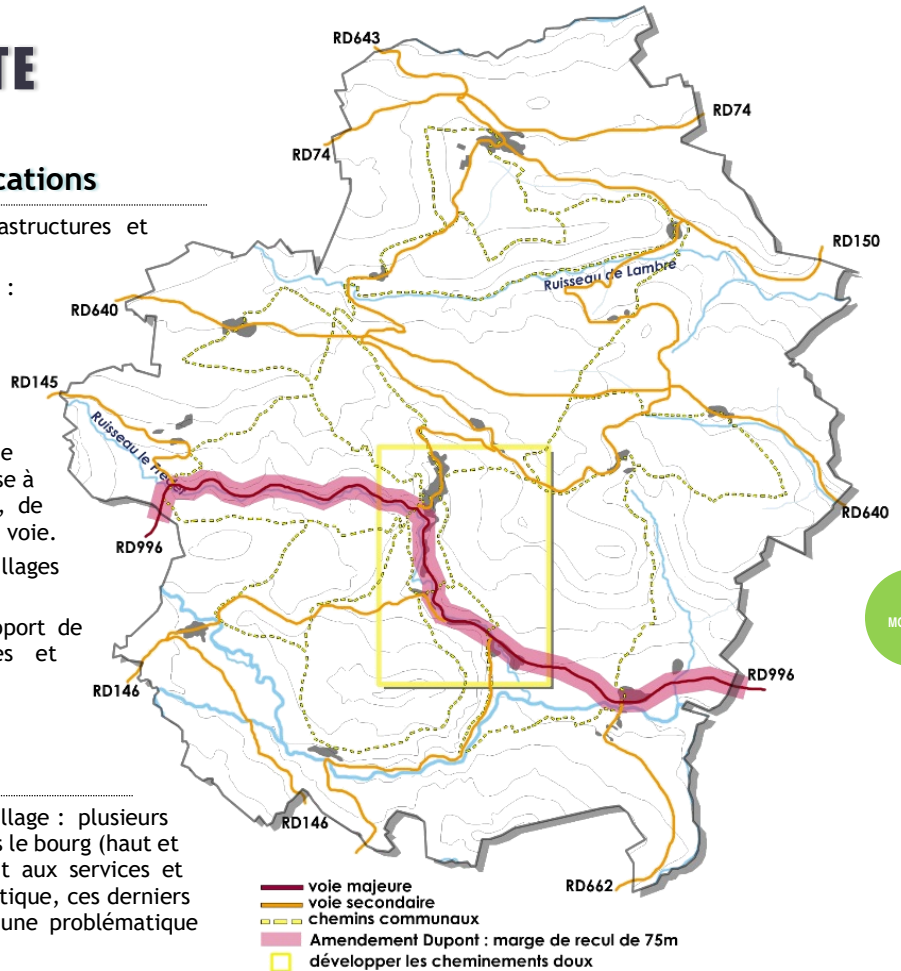


MOBILITE

Les voies de communications

La commune est bien desservie en infrastructures et dispose d'une certaine attractivité :

- proximité d'axes routiers majeurs : A75, A89 à moins de 30 minutes
- la RD996 est la voie majeure drainant le territoire. La RD996 est soumise à l'article L.111.1.4. du code de l'urbanisme, dit Amendement Dupont. Cette voie classée à grande circulation est soumise à une marge de recul, inconstructible, de 75m, de part et d'autre de l'axe de la voie.
- Les voies secondaires desservent les villages éparpillés.
- Les chemins communaux sont le support de plusieurs itinéraires de randonnées et découvertes.



Les stationnements

La commune dispose d'un assez bon maillage : plusieurs zones de stationnements sont réparties dans le bourg (haut et bas). Ils permettent d'accéder rapidement aux services et équipements. Cependant, en période touristique, ces derniers sont saturés et le stationnement devient une problématique majeure.

L'équipement automobile des ménages s'améliore, ce qui contribue à augmenter la problématique des stationnements en centre ancien.

Les déplacements

Les transports individuels

- la voiture constitue le moyen de transport dominant et l'équipement des ménages en automobiles s'améliore (désormais sur la commune, 42% des ménages disposent de 2 voitures ou plus).
- le covoiturage n'existe pas sur la commune et pourrait être développé.

Les transports collectifs

- La commune ne dispose pas de gare.
- Les transports Transdôme : 1 ligne Besse - Clermont (n°74).
- Le service public pour les personnes à mobilité réduite : La mairie organise des trajets sur Champeix les 1^{er} et 3^{ème} vendredis matins de chaque mois, par le moyen d'un taxi.

La commune offre peu d'emplois. Les entreprises présentes sur la commune ne suffisent pas (laiterie, casino, foyer logement pour personnes âgées, hôtellerie et restauration essentiellement l'été). Les bassins d'emplois extérieurs fréquentés sont Clermont Ferrand et Issoire.

Les modes doux

Compte tenu de la taille du territoire, de l'éparpillement des emprises urbaines, et du contexte topographique, les modes doux présents sont plus des chemins de randonnée que des cheminements internes au bourg.

ENJEUX

Une meilleure organisation des déplacements, et notamment des transports collectifs.
 Les émissions de gaz à effet de serre.
 L'attractivité du territoire.

ORIENTATIONS

Limiter le mitage permet plus facilement de mettre en place des modes de déplacements alternatifs (co voiturage, transports collectifs).
 Aménager et favoriser les parcours piétons en périphérie du bourg de Saint Nectaire.

HABITAT ET URBANISME

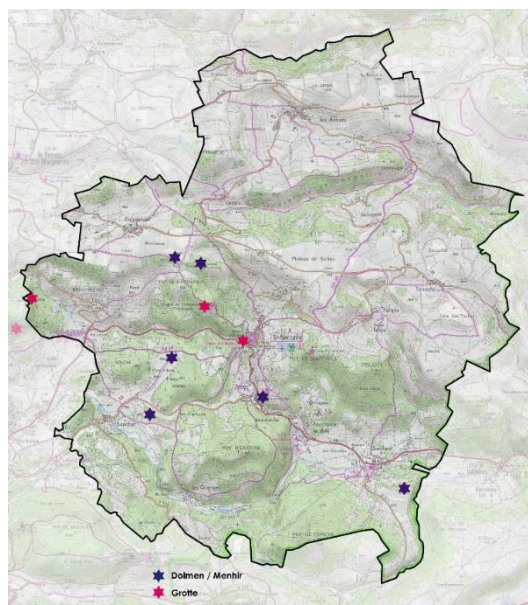
ARCHITECTURE

Éléments d'archéologie

- 6 mégalithes (2 menhirs et 4 dolmens), ponctuent le territoire de Saint Nectaire.
- De nombreuses grottes

Éléments du Petit Patrimoine

Le territoire communal de Saint Nectaire est ponctué d'éléments du petit patrimoine rural. Ces témoins concernent à la fois la vie religieuse (croix, monument aux morts), que la vie agricole (abreuvoir, puits, pompe à eau, pigeonnier, poids public), ou la vie quotidienne (lavoir, four).

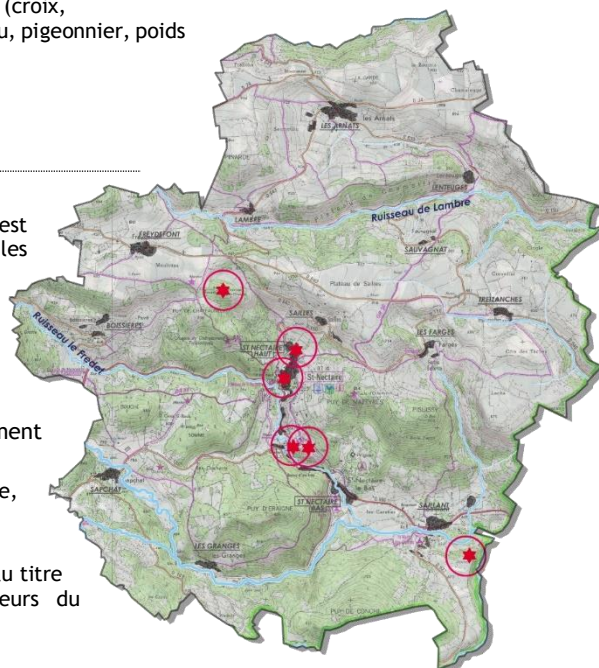


Architecture Majeure

Les monuments historiques

- L'église de Saint Nectaire, à la fois romane et byzantine, est classée Monument Historique en 1840, et figure parmi les édifices religieux les plus remarquables et fréquentés du département.
- La Croix du Marchidial, en lave de la fin du 15e ou du 16e siècle, classée Monument Historique en 1889.
- Le Dolmen de Saillant, d'époque néolithique, classé Monument Historique en 1862.
- Le Dolmen du Parc, d'époque néolithique, classé Monument Historique en 1862.
- Le Tumulus / Dolmen de la Pineyre, d'époque néolithique, classé Monument Historique le 09.06.1923.
- La Villa Russe, inscrit Monument Historique le 29.12.2004.

Les chapelles de St Nectaire Bas et de Saillant ne sont pas protégées au titre des Monuments Historiques mais constituent des éléments majeurs du patrimoine architectural de la commune.



L'Habitat : architecture ancienne et récente

L'architecture agricole

L'architecture de la commune est résolument agricole. Seul Saint Nectaire Bas présente une architecture thermale.

- La maison du journalier.
- La ferme en ligne : la maison bloc.
- Les bâtiments agricoles modernes aux proportions très importantes.

L'architecture urbaine

- Les maisons de maître
- Les maisons de bourg

L'architecture thermale

Rappel du contexte général :

- la fréquentation reste régionale et ce n'est que vers 1770-80 qu'un bassin rudimentaire fut aménagé.
- Le thermalisme atteint sa maturité durant les 19e et 20e siècles, dans l'élan d'une médecine moderne et scientifique, d'un important développement des infrastructures et engouements.



La station s'étale principalement le long du ruisseau le Fredet. Elle renferme un répertoire de styles des plus variés, satisfaisant les besoins du public en installations fonctionnelles, modernes et confortables.

Saint-Nectaire se compose de deux centres thermaux et deux bourgs anciens. Les quartiers thermaux de Saint-Nectaire-le-Haut et Saint-Nectaire-le-Bas s'alignent le long de l'unique route qui traverse la vallée entre les deux villages restés très à l'écart du thermalisme.

- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Haut : Il ne subsiste que les magnifiques Bains Cornadore désaffectés et menaçant de ruine, la villa Saint-Hubert et quelques hôtels sans intérêt patrimonial.
- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Bas : Tous les éléments constituant le quartier thermal s'alignent le long de l'étroite vallée (du nord au sud) : le casino, le petit viaduc (ou passerelle), le parc du dolmen, l'ancien Grand Hôtel du Parc et les villas longeant le parc thermal, les anciens Grands Thermes (Office de Tourisme), les Bains Romains intégrés à l'hôtel Mercure et quelques anciens hôtels et villas.
- Le nouveau centre de remise en forme Thermadore au centre de Saint-Nectaire, entre les deux quartiers thermaux.

L'espace urbain est structuré par les équipements publics : établissements de bains et de santé, équipements de sports et de loisirs, hôtels et autres établissements d'accueil. L'ensemble assure le prestige de la station et doit frapper les esprits par son originalité. Les monuments-phares des principaux équipements ont longtemps assuré presque à eux seuls la promotion de la station, indépendamment de la réputation de ses vertus thérapeutiques.

L'identité thermique

En 2009, un inventaire du patrimoine thermal a été réalisé par la Route des Villes d'Eaux du Massif Central. L'objectif de cette étude est une valorisation du caractère patrimonial des villes d'eaux afin de modifier l'image parfois trop médicalisée des stations. Dans l'étude, la commune de Saint Nectaire est identifiée comme ayant un patrimoine thermal intéressant.

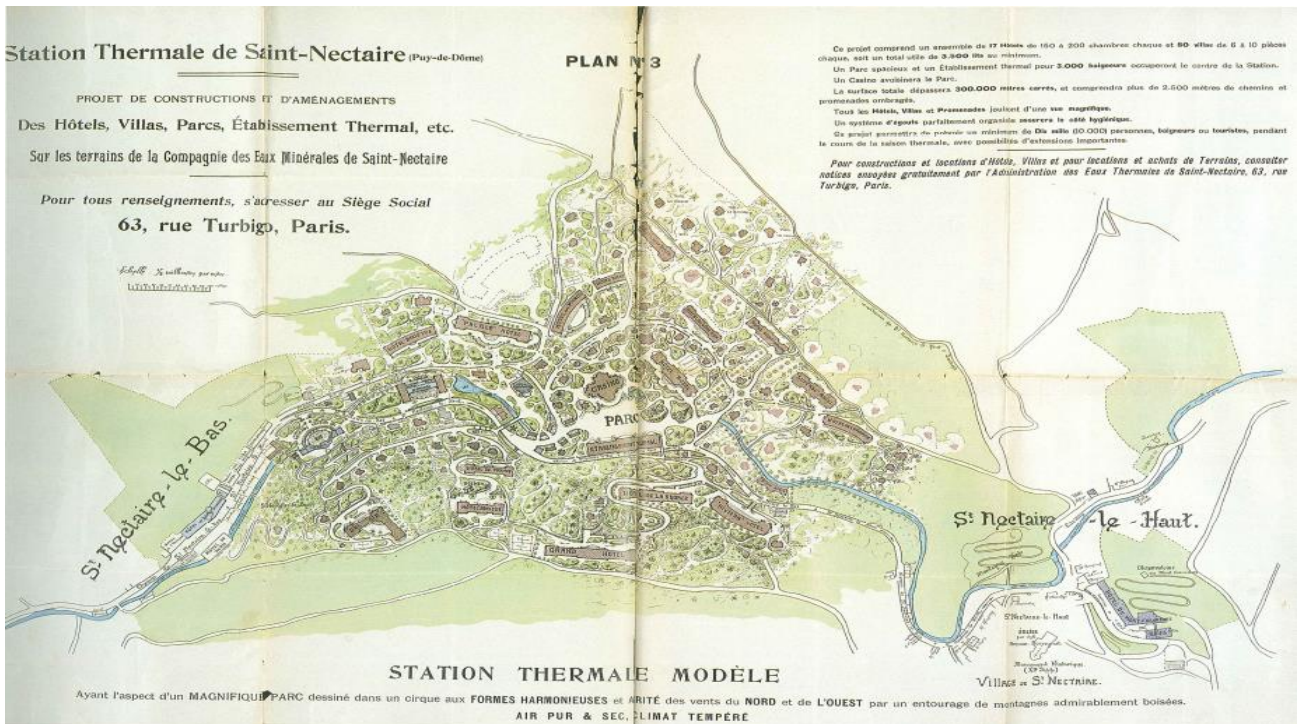
► **Les constructions savantes liées au thermalisme** : bains et santé, établissements commerciaux, hôtels, quelques villas de villégiatures, petites architectures abritant les sources. Ces constructions diffèrent totalement de l'habitat rural traditionnel. Programmes modernes et innovants qui génèrent de grandes constructions confortables (grands volumes). Ces constructions font « front » au paysage. Il y a un rapport à préserver ...Architecture / paysage ; Village / campagne ; Rivière / montagne ... le tout organisé autour de points de vues significatifs.

► **Les éléments décoratifs du concept de villégiature** : Ces éléments architecturaux sont l'œuvre d'artisans. Ils rehaussent l'expression et le caractère de l'architecture de villégiature. Ces arts décoratifs se retrouvent sur les villas et hôtels construits essentiellement entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle (époque dynamique du thermalisme à Saint Nectaire).

► **Les aménagements paysagers** : Chaque hôtel avait son parc, chaque villa ou demeure possédait son jardin aménagé. Ces aménagements trouvaient un prolongement dans le parc thermal et le paysage environnant dans une certaine continuité.






HABITAT






Le patrimoine thermal cartographié





1) Organisation de la ville

-  Route
-  Rivière
-  Quartier historique






2) Equipements liés à l'eau

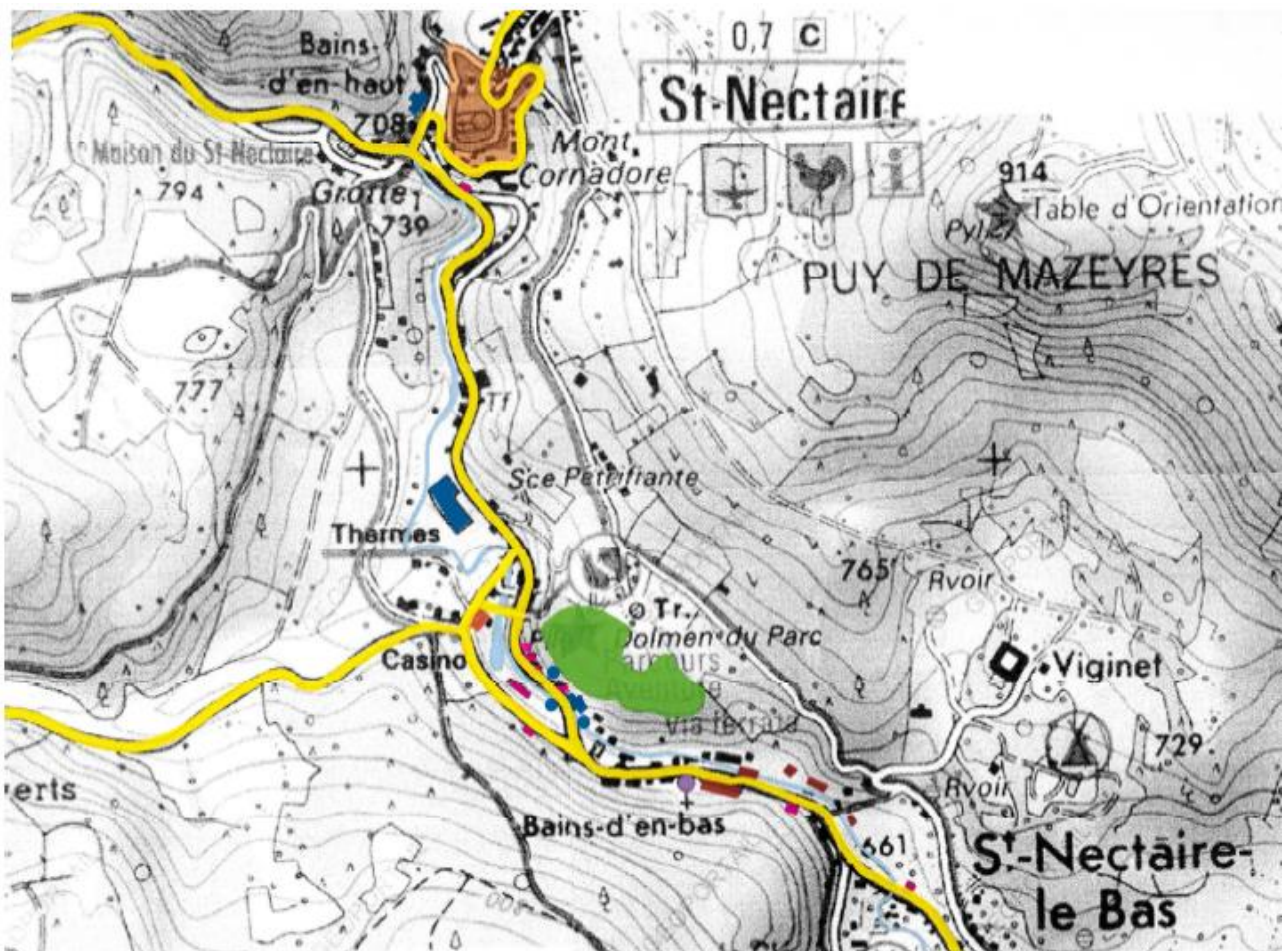
-  Etablissement thermal et/ou centre thermoludique ou de bien-être
-  Buvette, source, piscine gallo romaine
-  Hôpital ou pavillon thermal

3) Equipements de divertissement et de loisirs

-  Parc
-  Pavillon d'entrée de parc
-  Kiosque
-  Casino
-  Théâtre
-  Amphithéâtre
-  Tennis
-  Boutiques

4) Equipements de villégiature et d'accueil

-  Hôtel, restaurant, café, pâtisserie, confiserie, immeuble
-  Villa et maison
-  Gare (train, funiculaire)
-  Lieu de culte
-  Poste



HABITAT : LE PARC DES LOGEMENTS

Contexte Intercommunal

Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les **Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)** définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Un Programme Local d'Habitat de la communauté de communes du Massif du Sancy a été prescrit le 25/03/2010. Au moment de l'élaboration du PLU pour Arrêt, seul un diagnostic a été réalisé en 2012.

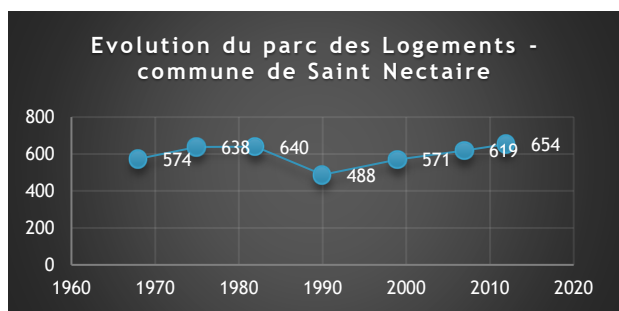
Caractéristique principale du parc intercommunal :

- Une part prépondérante de résidences secondaires en raison de la vocation touristique du territoire.
- et un faible taux de vacance.
- Un parc potentiellement indigne.
- une représentation satisfaisante en logements sociaux, adaptée aux besoins des territoires et aux attentes des ménages.
- Des taux de construction neuve relativement forts

Enjeux :

- Le logement à destination de l'activité saisonnière : L'économie de ce territoire est étroitement liée à son activité touristique, ce qui génère un besoin saisonnier de main d'œuvre. Ainsi, la part des contrats à durée déterminée y est deux fois plus importante que sur le reste du département.
- La précarité énergétique.

Contexte Communal



LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%	2007	%
Ensemble	654	100,0	619	100,0
Résidences principales	328	50,2	310	50,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	221	33,8	239	38,6
Logements vacants	105	16,1	69	11,2
Maisons	538	82,3	471	76,1
Appartements	113	17,3	136	22,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

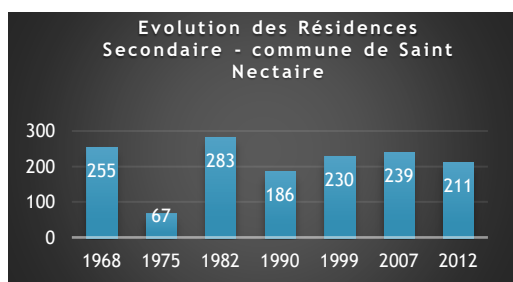
Le parc des logements affiche une progression constante. Elle répond à la reprise démographique.

Caractéristiques des logements :

- Les résidences principales sont majoritaires : 50% des logements. Cette donnée est stable depuis 1999.
- forte proportion de résidences secondaires.
- Une progression inquiétante des Logements Vacants : 16% du parc en 2012-2013.
- Les Maisons représentent 82% des logements en 2012, contre 17% d'appartements.

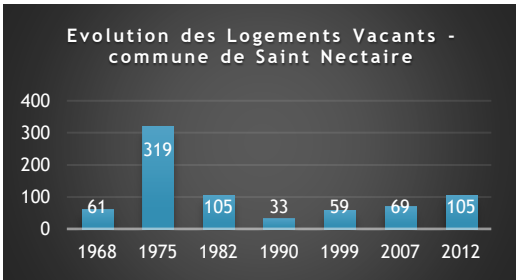
Les Résidences Principales

- ✓ 2.7 nouvelles RP/an.
- ✓ Le parc des RP reste ancien : 47.5% des RP ont été construites avant 1946.
- ✓ Les RP sont généralement et majoritairement, de **grande taille** : près de 42% des RP possèdent 5 pièces en plus.
- ✓ Le nombre des petits logements a progressé et représente en 2012, 3.6% des RP. Ce chiffre est peu élevé mais en 2007, ce type de logements ne représentait qu'1.6% des RP. Un effort de réinvestissement dans ces logements est à noter.
- ✓ La rotation des logements est faible : 53.8% des ménages habitent la même RP depuis 10 ans ou plus (21% des ménages sont dans leur logement depuis 30 ans).



Les Résidences Secondaires : une part non négligeable du parc des logements. Elles représentent 33,8% des logements. Cette catégorie de logements connaît une très légère baisse (39% en 2007).

Les Logements Vacants : 16% du parc. Après un notable effort dans les années 1970-80 pour diminuer les logements vacants, ces derniers sont à nouveau en progression depuis 25 ans.



Les logements à vocation touristique : Baisse du parc d'hébergement. Les raisons en sont : la disparition des lits hôteliers non classés (234 lits, 4 hôtels), la fermeture d'un camping, la fermeture des 2 hébergements collectifs de la commune (Auberge de jeunesse & Résidence de tourisme).

Les types d'hébergements :

- L'offre de plein air est le mode d'hébergement le plus développé sur la commune.
- 4 hôtels
- Les meublés représentent près de 28% du parc. Leur niveau qualitatif reste faible.
- Une offre encore peu présente : 1 gîte et 16 chambres d'hôtes.

Sur les 10 dernières années, 26 nouvelles constructions ont été réalisées (soit 2.6 en moyenne/an) et ont consommé 4 ha de superficies. L'analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années montre une grande variation. La consommation moyenne est de 1460m²/logement individuel.

Perspectives de développement

Sur la base des scénarios démographiques (entre +0.1 et +0.8%/an), les besoins en logements nécessaires peuvent être estimés pour la période 2017-2032, à une fourchette entre 44 et 93 logements neufs.



ENJEUX

Répondre aux besoins.
La diversification des types d'habitat doit permettre à ce que dans un bassin de vie chaque ménage puisse accéder à un type d'habitat en adéquation avec ses ressources, et répondant le mieux possible à ses aspirations, à différentes périodes de sa vie. C'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Cette orientation est à mettre en relation avec celle de maintenir les populations en place.

ORIENTATIONS

Encourager le recyclage de logements.
Libérer des terrains constructibles dans une démarche raisonnable.
Diversifier l'habitat pour répondre à tous les besoins, notamment, développer l'offre locative et locative sociale.
Economiser le foncier. Cette orientation est d'autant plus difficile à gérer, que le modèle désiré des habitants vise toujours de plus grandes surfaces habitables, alors que le nombre de personne par ménage diminue.
Répondre aux exigences environnementales. Inciter la diminution des consommations énergétiques et favoriser la mise en place d'énergies renouvelables dans le règlement du PLU.

LES FORMES URBAINES

Le Bourg de Saint NECTAIRE

Le bourg de Saint Nectaire se divise en deux parties distinctes, sans de réelle continuité.

- Saint Nectaire Haut : le bourg ancien encadre le mont Cornadore.
- Saint Nectaire Bas : le bourg thermal présente une configuration de village rue, en s'étirant le long de la RD996 et de la rivière.

Le bourg de St Nectaire affiche une forme lâche (3 séquences urbaines), distendue (sur environ 2 km), reflétant les différentes évolutions urbaines et économiques.

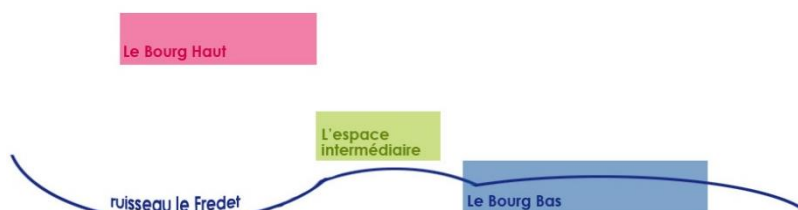


Schéma de principe sur l'organisation du bourg de St Nectaire, en 3 séquences. (source : PAB, Descoeur, 2009).

Le Bourg Haut, noyau originel, à vocation rurale

Saint Nectaire le Haut, installé à plus de 750m d'altitude, sur le mont Cornadore, domine la vallée du Fredet. Cette séquence correspond au bourg ancien doté d'une église du 12^e siècle élevée sur le rebord rocheux du mont. Le village rural s'est développé au nord de l'église, formant une trame groupée et plutôt dense. La topographie du lieu a contraint le développement de l'urbanisation. Les constructions se sont adaptées au dénivelé : petites unités bâties, élevées en hauteur, blotties les unes contre les autres, sans espace attenant.



Le Bourg Bas, né au 19^e siècle, à vocation thermale

Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée du Fredet, resserrée et étroite. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermale.

- Ces eaux arsenicales sont connues depuis les Romains, venus habiter la vallée ou, tout du moins ont utilisé les eaux thermales comme en témoignent les vestiges de thermes gallo-romains, retrouvés lors de fouilles réalisées aux 19^e et 20^e siècles.
- Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli.
- Les eaux commencent à être reconnues au début du 17^e siècle. Un premier établissement thermal voit le jour à la fin du 18^e siècle (établissement Mandon, devenu les Bains Romains, actuel hôtel Mercure).
- La naissance et l'essor de la station thermale date essentiellement du 19^e siècle, notamment sous l'impulsion de Jean Giraudon, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale.

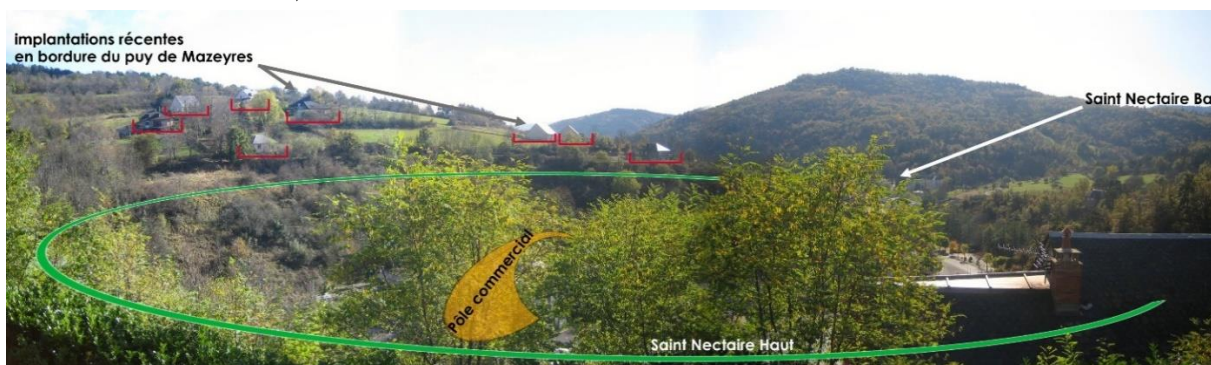


La station thermale affiche une trame linéaire et plutôt lâche, dans un site contraint : fond de vallée étroite (à 660m d'altitude environ), encadré de pentes boisées raides ou de falaises rocheuses. Cette implantation est fortement liée au domaine de l'eau et à la situation des différentes sources.

L'espace intermédiaire

Entre ces deux entités urbaines, s'est développé au 20^e siècle, un urbanisme linéaire, distendu, s'étalant depuis le quartier de l'ancienne poste, jusqu'aux nouveaux établissements de Thermadore et des Fontaines pétifiantes.

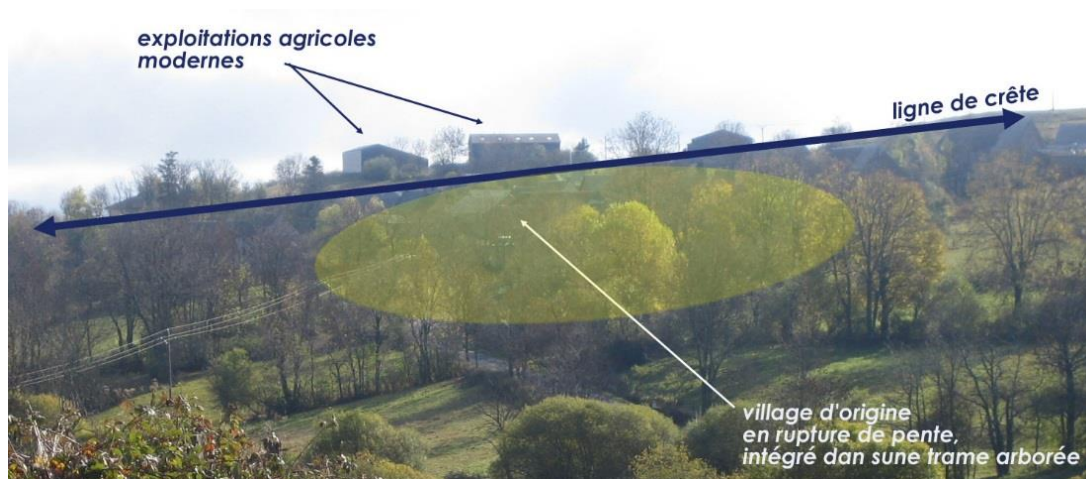
Ce secteur ne joue pas son rôle d'espace tampon entre les 2 bourgs. Ces séquences bâties se sont réalisées dans le temps par un processus d'addition. Entre celles-ci, on note de larges plages de stationnements, de vastes esplanades d'enrobé, des zones non définies. C'est une forme urbaine très diffuse. Elles s'accompagnent d'un attribut de gommages de l'identité des lieux : le domaine de l'eau est caché, l'identité géomorphologique est estompée par des initiatives d'aménagement peu adaptées (déblais, remblais aux abords de l'établissement thermal).



Le Bourg de Saint NECTAIRE - Potentiel foncier du POS

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 31 ha environ pour le bourg de Saint NECTAIRE. Elles concernent majoritairement les abords périphériques du bourg, et correspondent aux coteaux encadrant la vallée, et dominant le bourg linéaire. Ces espaces bénéficient de belles vues dégagées et d'une position en balcon au-dessus du bourg et de la vallée. Cependant, le développement de l'urbanisation sur ces secteurs risque de générer des impacts paysagers et une baisse des espaces de faire valoir du bourg.

FREYDEFONT



Freydefont : les besoins en équipement agricole se sont déplacés en ligne de crête, au-dessus du village, sur le plateau de Moulintas. Ces bâtiments imposants sont visibles de loin, et modifie à la fois, la perception du village et son accroche dans le paysage environnant.

Potentiel foncier du POS

- Les superficies considérées comme libres sont estimées à 0.41 ha environ pour le village de FREYDEFONT.
- Une réflexion portera sur ces espaces libres. Certains situés dans l'enveloppe bâtie ancienne constituent des « dents creuses » intéressantes pour renforcer le village.
- D'autres, en extension, ne sont peut-être pas judicieuses à conserver. Situés à proximité de bâtiments agricoles, ces espaces peuvent avoir une autre vocation.



BOISSIERES



Boissières : entrée / exploitation agricole isolée

Outre la qualité de l'entrée de village, les motifs arborés participent à l'intégration du bâti dans le paysage.

Potentiel foncier du POS :

- Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.75 ha environ pour le village de BOISSIERES.
- Une réflexion portera sur les surfaces définies par le POS, lesquelles apparaissent très larges, et trop importantes au regard des perspectives de développement de la commune. Le remplissage des zones du PSO permettrait de renforcer le village sans son épaisseur et donnerait progressivement l'effet de mitage produit actuellement par un type d'habitat lâche. Cependant, un tel développement du village apparaît déséquilibré par rapport au village lui-même, et par rapport à la commune.

LAMBRE



- Lambre : l'organisation a peu évoluée. Les constructions récentes se sont implantées dans la continuité du village, le long de la RD643.
- Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1.20 ha environ pour le village de LAMBRE.
- Le potentiel disponible se situe essentiellement en arrière du hameau, sur des pentes douces, légèrement au-dessus du noyau existant. Ce secteur offre de belles vues ouvertes au sud.
- Les limites de la zone urbaine du POS sont marquées par des structures végétales très intéressantes, à conserver, pour une insertion des futures constructions et un meilleur cadre de vie.
- Si ce secteur est amené à se développer, la notion, d'écrin végétal doit être conservée.

Les ARNATS



Le village s'est implanté sur les pentes douces de la Garde qui culmine à 958m d'altitude. Cette position lui confère une image de village balcon surplombant le vallon parcouru par le ruisseau de Sozède.

De nouvelles constructions viennent s'implanter autour du village, en amont et en aval. Les façades colorées ou les toitures en terre cuite de teinte rouge les distinguent facilement au sein du village d'origine.

En aval, l'espace compris entre le village et le ruisseau de Sozède est occupé par différentes activités : résidences principales, exploitation agricole et hébergement touristique (yourtes).

L'entrée des Arnats est marquée par la présence d'exploitations agricoles.

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3.35 ha environ pour le village des ARNATS.

LENTEUGE

Lenteuge : le village se situe en contrebas du front du plateau de Champille. L'organisation bâtie épouse les courbes du relief. L'extension éventuelle du village doit tenir compte des contraintes physiques du site et des risques naturels potentiels.

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 1,14 ha environ pour le village de LENTEUGE.



SAILLANT

Le village de Saillant, à l'habitat dense et assez homogène, s'inscrit dans la vallée de la Couze Chambon.

Etat des lieux

- La trame viaire réduite chemine souvent entre des murs qui limitent jardins et vergers.
- Le village est traversé par la RD996.
- Au niveau de l'habitat, beaucoup de propriétés ont été restaurées. L'état du bâti est bon. On note quelques vacances.
- Dans la partie ancienne du village de Saillant, en rive droite de la rivière la Couze, l'ensemble comprenant la butte du Calvaire et le site des caves anciennes, fait partie du patrimoine identitaire. Il est composé d'un ensemble de cave de petites tailles, alignées et superposées sur plusieurs niveaux, sur le flanc de la butte. → Les abords publics pourraient être mis en valeur.
- La Cascade de Saillant, située entre les parties du village, constitue un site majeur.

Potentiel foncier du POS : Les superficies considérées comme libres sont estimées à 5,87 ha environ pour le village de SAILLANT et 9 ha pour la zone NA près de la Laiterie. Soit 14.87 ha.

SAUVAGNAT

Les superficies considérées comme libres sont estimées à **0.35 ha** environ pour le village de SAUVAGNAT.

TREIZANCHES

Les superficies considérées comme libres sont estimées à **1.30 ha** environ pour le village de TREIZANCHES.

FARGES

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 0.57 ha environ pour le village de FARGES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles.

Les GRANGES

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 3,40 ha environ pour le village des GRANGES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence de pisciculture en entrée de village.

SAILLES

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 12,59 ha environ pour le village de SAILLES.

Pas de contraintes particulières sur ce secteur, à l'exception de la présence d'exploitations agricoles et d'enjeux paysagers très forts.

SAPCHAT

Les superficies considérées comme libres sont estimées à 2 ha environ pour le village de SAPCHAT.

Proximité de la zone inondable. Présence potentiel de zones humides.

LE POTENTIEL FONCIER ACTUEL

Une analyse du potentiel foncier restant au POS actuel est réalisée. Elle permet d'affiner la connaissance du territoire et constitue un outil précieux dans la définition des besoins de développement à venir de la commune.

Note sur la méthode :

La carte des Potentialités urbaines du POS actuel a été réalisée avec plusieurs supports :

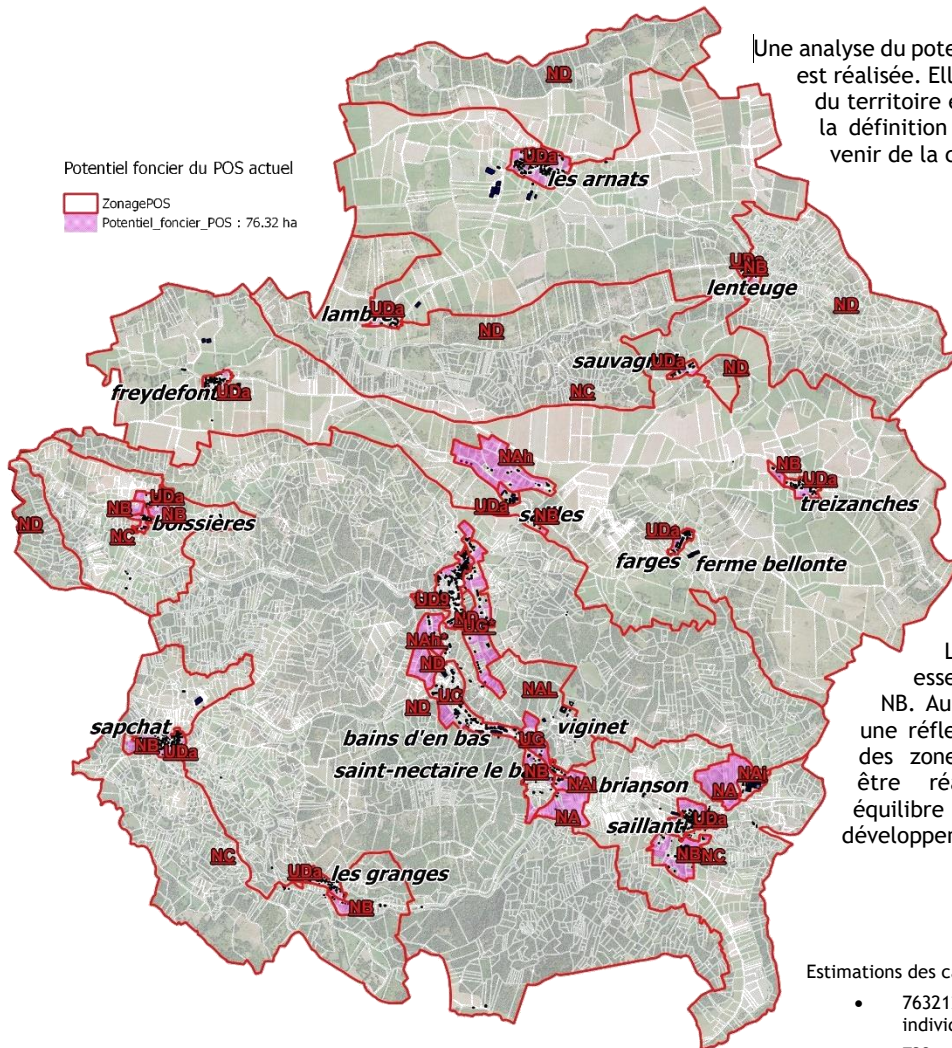
- Cadastre parcellaire.
- Photo aérienne du CRAIG
- Zonage du POS
- Terrains

Le potentiel foncier encore disponible au POS est estimé à 76.32 ha.

Cette analyse a été réalisée en début d'étude (2009).

Les disponibilités se situent essentiellement dans les zones UG et NB. Au regard de ces larges possibilités, une réflexion sur la conservation ou non des zones d'urbanisation future, devra être réalisée, notamment pour un équilibre avec les perspectives de développement du territoire.

URBANISME



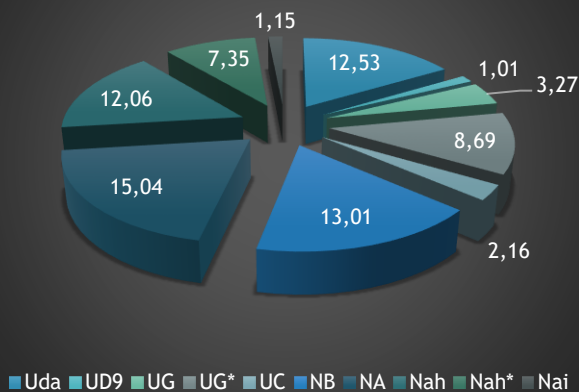
Potentiel foncier du POS actuel

- Zonage POS
- Potentiel_foncier_POS : 76.32 ha

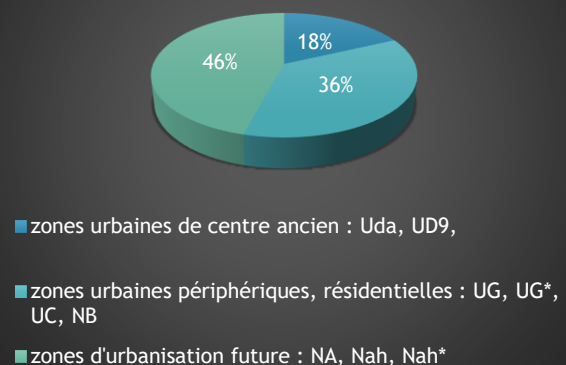
Estimations des capacités d'accueil :

- 763212 m² / 1000 m² (moyenne par logement individuel) = 723 constructions.
- 723 x 2 pers/ménage (en 2012) = 1447 habitants supplémentaires.

Répartition du Potentiel foncier du POS (en ha)



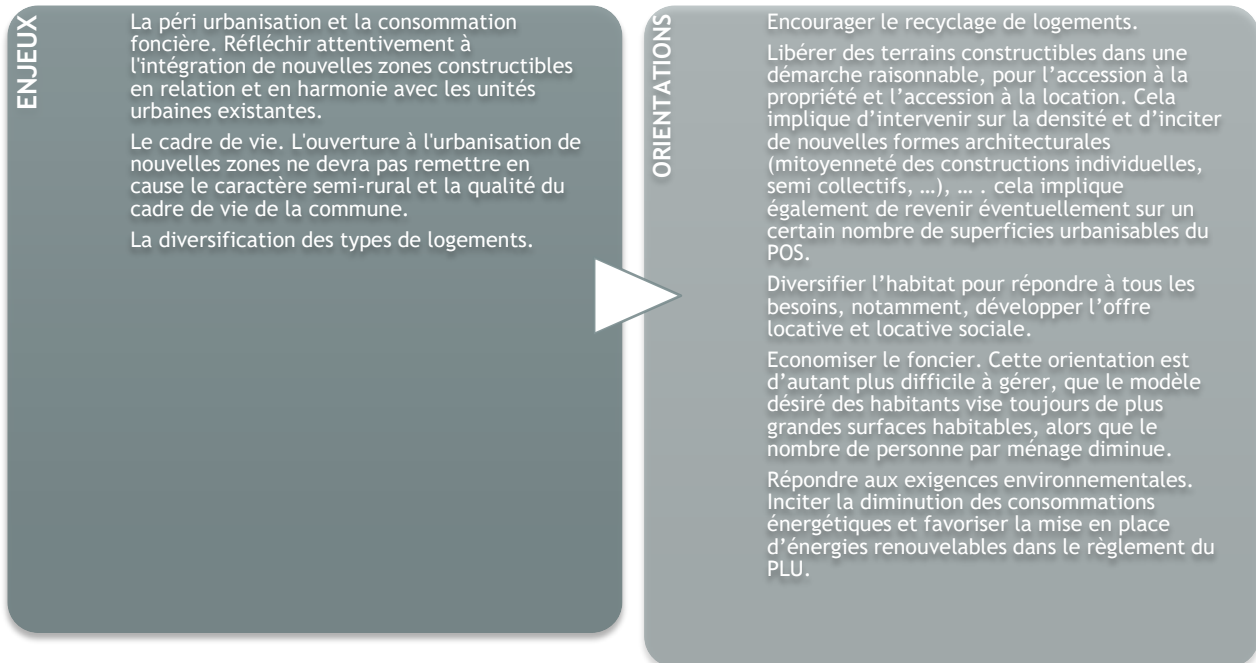
Répartition du potentiel foncier du POS actuel (en ha et par grands types de zones)



Perspectives de développement

A partir des scénarios démographiques et des estimations des besoins en logements, peuvent en être déduites les consommations foncières de chacun de ces scénarios.

- Scénario 1 : une croissance comparable aux dernières années (+0.1%) : 6 ha environ.
- Scénario 2 : le PLH (+0.5%) : 9.6 ha.
- Scénario 3 : l'Insee (+0.8%) : 12.5 ha.



LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

du territoire de Saint NECTAIRE



LES DONNEES SUR L'AIR

Saint Nectaire se situe ainsi dans la large Zone Rurale d'AtmoAuvergne. La qualité de l'air est globalement satisfaisante. Les émissions de polluants restent à un niveau modeste et la qualité reconnue de l'air contribue à l'attractivité du territoire.

Les éventuelles nuisances sur la commune Saint Nectaire sont essentiellement liées au trafic routier.

Il est à noter que la commune de Saint Nectaire s'inscrit dans un territoire assez boisé. Cette ressource naturelle combinée à un climat plutôt montagnard, contribuent à une bonne qualité de l'air et va dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

ENJEUX

Les gaz à effets de serre.
Les déplacements.
La promotion des énergies renouvelles, propres.
Le cadre de vie

ORIENTATIONS

maîtriser l'étalement urbain.
développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
inciter la mise en place d'énergies renouvelables.
préserver les boisements, les structures arborées, et les espaces verts.

LES DONNEES SUR L'EAU

Les eaux souterraines

Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types d'aquifères.

- Les massifs volcaniques constituent une ressource essentielle à l'échelle de la région (avec les formations alluviales). Les captages exploitent uniquement le recouvrement de la première coulée (La Bourboule, ...) et donnent des débits très irréguliers, souvent faibles en étiage et dont la qualité est difficile à préserver. Néanmoins, la présence d'aquifères plus profonds au niveau de la deuxième voire de coulées plus profondes moins vulnérables présentant des débits plus réguliers sont très probables.
- Le socle, malgré son étendue ne renferme que des formations aquifères superficielles et diffuses (sources d'arènes granitiques).
Il s'agit de tous les terrains cristallophylliens (micaschistes, gneiss...) et cristallins (granite...) correspondant à 60 % de la superficie de la région. Ces formations sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles, mais ponctuellement des débits économiquement intéressants ont pu être obtenus, notamment dans des verrous.

Les sources hydrothermales

Le gisement d'eau minéral de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Le nombre de sources émergeant de la fracturation du socle et leur localisation permettent de le constater. Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m³/h à elles toutes. Les besoins en eau minérale sont satisfaits, malgré la baisse continue des débits des forages. Cependant, plusieurs problèmes se soulèvent :

- L'eau superficielle s'infiltrerait facilement dans les captages des sources. Seuls les forages ne sont pas affectés.
- L'entartrage des canalisations entraîne une diminution des débits et un déficit d'exploitation.

Cette ressource naturelle est exploitée essentiellement pour le thermalisme et la pétrification.

On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées.

- Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables (chauffage, comme à Chaudes Aigues). Voir les ressources naturelles.
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

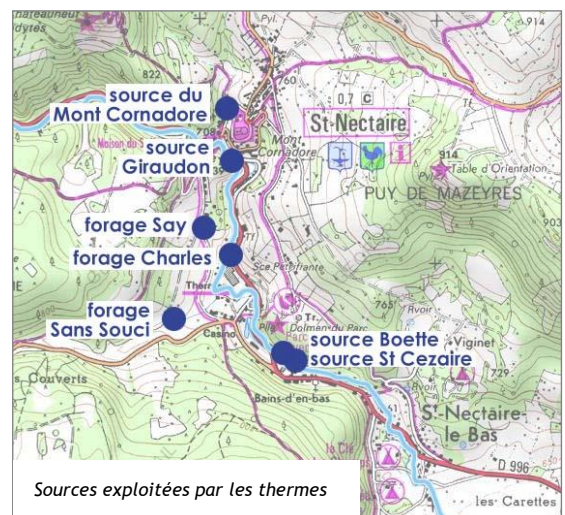
Les sources pétrifiantes : L'eau jaillit à plus de 50°C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétrification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art.

Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétrifications : Fontaines Pétrifiantes, et Grottes du Cornadore.

Les sources salées : D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques.

Les objectifs Qualité des eaux souterraines, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ état global : objectif bon état 2015
- ✓ état quantitatif : objectif bon état 2015



Sources exploitées par les thermes

Les eaux de surfaces

La commune est drainée par plusieurs ruisseaux :

- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon au sud de la commune.



La Couze Chambon

ENVIRONNEMENT

Les objectifs Qualité des eaux de surface, à atteindre sur Saint Nectaire :

- ✓ Plan d'eau, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Plan d'eau, état global : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état chimique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état écologique : objectif bon état 2015
- ✓ Eaux de surface, état global : objectif bon état 2015

ENJEUX

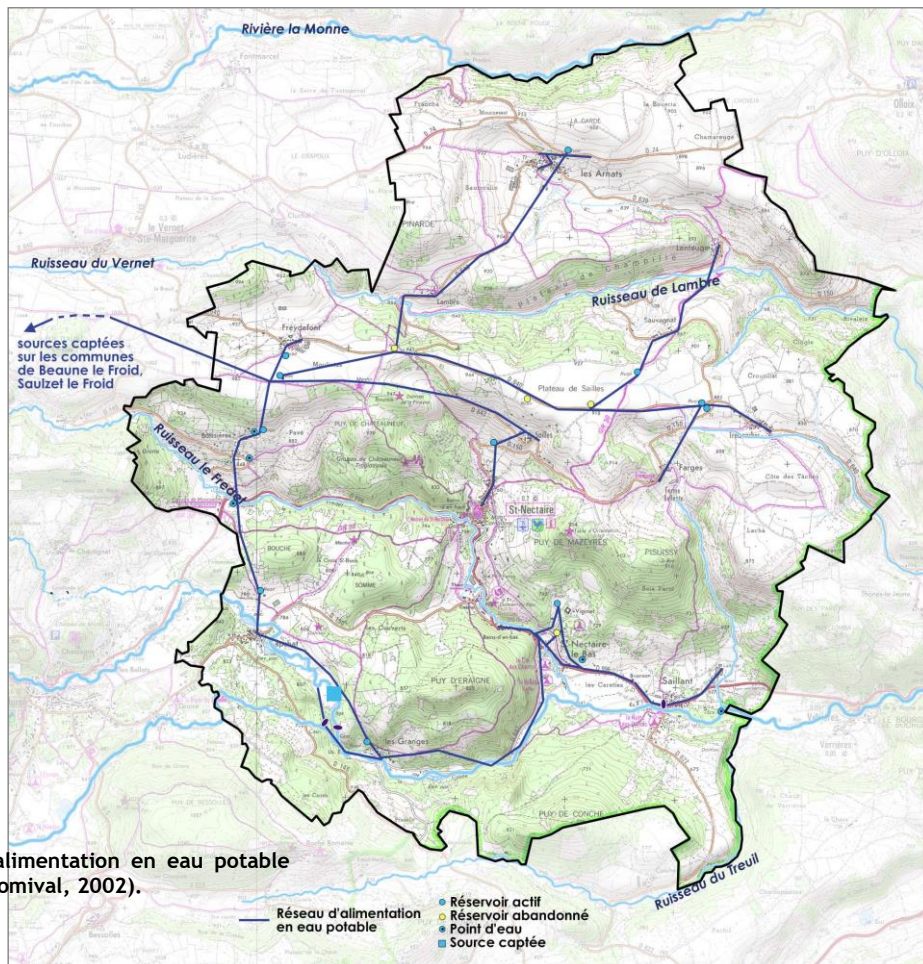
La qualité et la quantité des ressources en eau.



ORIENTATIONS

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les moyens techniques de la commune et les capacités des ressources naturelles.

LES DONNEES SUR L'EAU POTABLE



Réseau d'alimentation en eau potable (source : Somival, 2002).



La population communale est alimentée en eau potable par 2 réseaux gérés par la mairie.

- le réseau des Granges qui distribue St Nectaire le Bas, Saillant, la laiterie de Saillant et les Granges. La commune fournit environ 250m³ d'eau potable/jour.
- Le réseau du Regardet alimente St Nectaire le Bas et le Haut, Sailles, Sapchat, Boissières, Freydefond, Lambre, Les Arnats, Sauvagnat, Treizanches, Lenteuge, Farges, Les Granges. Le réseau alimente aussi les communes de Grandeyrolles (05. litre/seconde) et Olloix (2 litres/seconde).

L'eau provient de plusieurs sources captées sur les communes de Beaune le Froid et Saulzet le Froid, situées à la base de coulées volcaniques.

- Le captage des Granges déclaré d'utilité publique le 9 février 2005. Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée. (source : étude BRGM, 2003).
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.
- 11 réservoirs réalisés entre 1952 et 1954 sont en service. Leur capacité va de 50 à 500m³.

La mairie en charge du réseau d'eau potable n'émet aucune observation particulière. L'état actuel est jugé correct. En 2015, la commune a souhaité faire le point sur le fonctionnement du réseau et a chargé le bureau d'études SAFEGE de cette mission. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Quelques désordres sont mis en évidence. Des réparations de fuites ont été effectuées.
- Le besoin moyen journalier de la commune est de 965 m³/j. Le coefficient de pointe journalier global retenu est de 4 (variation importante de la population en périodes touristiques).

La qualité

- Selon la commune, la qualité de l'eau est excellente. On ne note pas de différence de qualité entre la source et l'eau distribuée.
- Selon la DASS, l'eau distribuée est de qualité satisfaisante sur Saint Nectaire Bas, et peut encore être améliorée sur St Nectaire Haut.
- Selon l'étude diagnostique de la SAFEGE en 2015 : la qualité de l'eau est de bonne qualité. Le principal problème vient de l'agressivité de l'eau des captages de la Montagne qui peut attaquer les éléments contenus dans les matériaux des canalisations.

Perspectives

Les besoins en eau potable vont forcément croître. Selon l'étude BRGM, 2003 :

- Les débits captés permettent pour l'instant de satisfaire les besoins en période de pointe. Une baisse des débits est néanmoins constatée.
- Les captages sont situés sur une aquifère très vulnérable aux contaminations superficielles. Des traitements UV ont été mis en place pour pallier aux contaminations bactériologiques.

ENJEUX

L'alimentation en eau potable, en termes de quantité et qualité. Une utilisation économe des ressources naturelles.

La commune est sensible aux variations de population. Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.

ORIENTATIONS

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les ressources naturelles.

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux.

Viser la densification autour de l'existant.

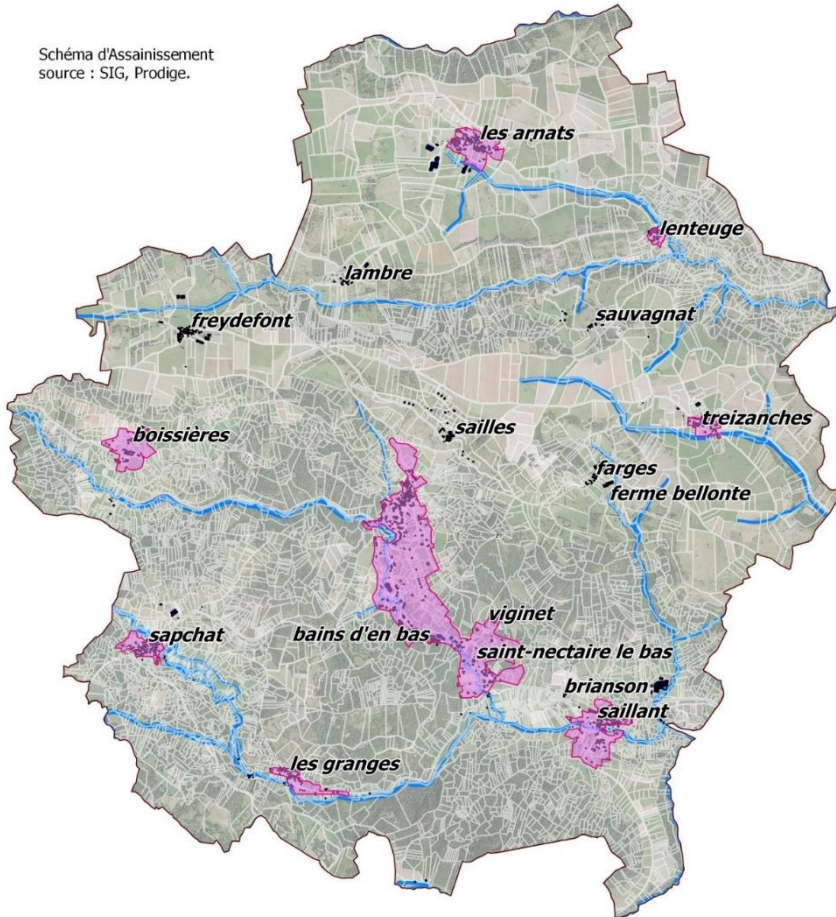
LES DONNEES SUR L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

- St Nectaire Haut et Bas : réseau en grande partie unitaire, connecté au réseau intercommunal. Une partie du réseau du bourg Haut a été remplacé par un réseau séparatif.
- Les Arnats : un réseau en partie séparatif, relié à une station d'épuration en bordure du ruisseau de Sozède
- Boissières : réseau en grande partie unitaire, relié à une station d'épuration, située en bordure du ruisseau le Fredet
- Sapchat : réseau unitaire connecté au réseau intercommunal
- Saillant : réseau en partie séparatif, relié au réseau intercommunal
- Les Granges : réseau unitaire relié à une station d'épuration, située en bordure de la Couze Chambon

Le schéma d'assainissement actuel précise que les extensions de réseaux seront réalisées lors de l'urbanisation des nouvelles parcelles. De plus, les habitations situées en contrebas des réseaux devront s'équiper de poste de relevage pour leur raccordement au réseau collectif.

Schéma d'Assainissement
source : SIG, Prodiges.



la station supérieure à 14 000 E/H en période de pointe.

- 1 station aux Granges, de type lagunage naturel, créée en 2001
- 1 station à Boissières, de type lagunage naturel, créée en 2001.
- 1 station aux Arnats nouvellement créée.

Les structures sont conformes en équipements et en performance. Les boues rejetées en fin de cycle, sont séchées et déposées en décharge.

L'assainissement individuel

- Freydefont (16 habitations), Lambre (7 habitations), Sauvagnat, Sailles (17 habitations), Farges (14 habitations) : les villages sont équipés d'un réseau d'eaux pluviales.
- Lenteuges, Treizanches (19 habitations) : les villages disposent d'un réseau d'eaux usées connecté à aucune station de traitement ou autre réseau.

Un SPANC est actuellement en cours d'étude par Suez.

ENJEUX

La commune est très sensible aux variations de population.
Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.

ORIENTATIONS

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux.
Viser la densification autour de l'existant.

LES DONNEES SUR LES SOLS

Les ressources du Sous Sol

La grande diversité géologique du territoire se lit dans les constructions, essentiellement à vocation agricole.

- Les ressources locales : Les maçonneries sont essentiellement élevées à l'aide de moellons de granites et basaltes.
- Les lauzes sont encore visibles sur certaines couvertures d'édifice (petit patrimoine).



Boissières



Résidus de chaume (Boissières)



La pollution des Sols

- La Base de données BASOL renseigne sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. **Aucun site sur et à proximité de la commune de Saint Nectaire.**

- La base de données BASIAS : **4 anciens sites pollués sont identifiés sur la commune.**

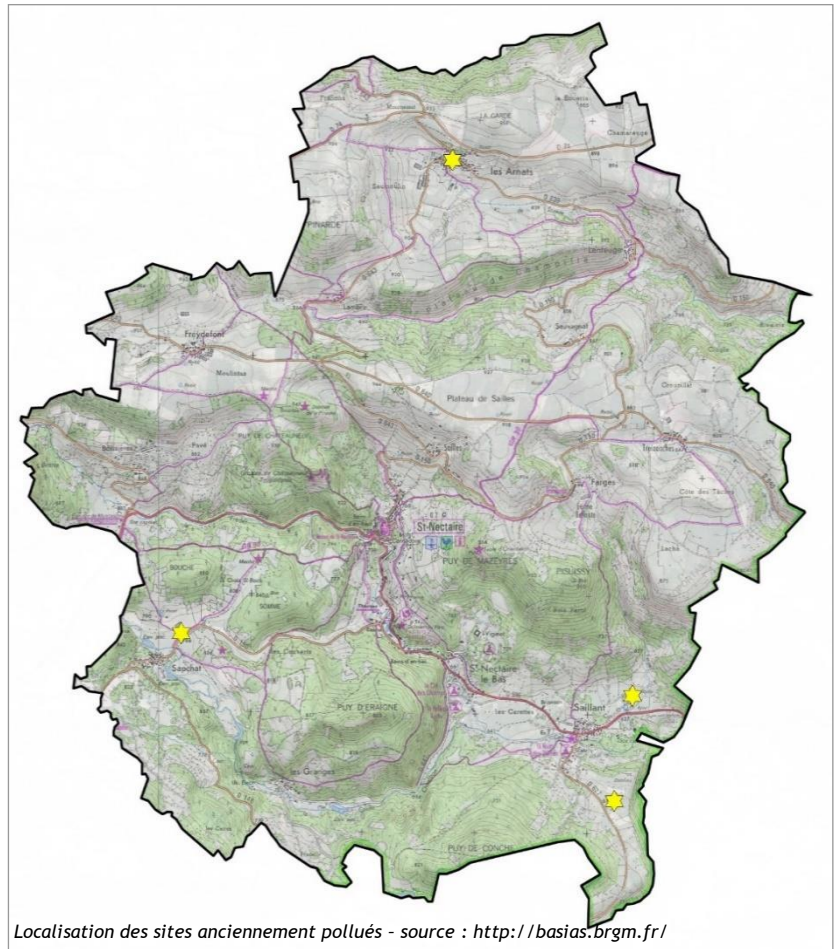
- La Base de données sur les pollutions industrielles : **La commune de Saint nectaire ne dispose pas d'installations classées sur son territoire.**

Les déchets

Le SITCOM des Couzes situé à St Diéry est en charge des déchets ménagers. Le ramassage s'effectue 1 fois par semaine. Il est à noter qu'en période touristique, la fréquence des ramassages est augmentée (3 fois/semaine).

Les déchets sont traités sur les déchetteries de Montaigut, Saint Diéry et Besse.

La commune dispose de 3 points propres.



Localisation des sites anciennement pollués - source : <http://basias.brgm.fr/>

ENJEUX

Territoire à vocation touristique, la population augmente durant la période estivale.
La qualité des sols.

ORIENTATIONS

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux.
Viser la densification autour de l'existant.

LES DONNEES SUR LES ENERGIES

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport et au cadre bâti (consommation d'énergie), L'observatoire des énergies de l'ADUHME a réalisé en 2009 une carte d'identité énergétique de la Communauté de Communes Massif du Sancy. Le bilan de cette étude met en évidence une très forte dépendance énergétique de la communauté de communes de l'ordre de 93%. A titre de comparaison, la dépendance énergétique du département du Puy de Dôme est de 92%.

- Les secteurs du transport et du résidentiel restent les principaux consommateurs d'énergies et émetteurs de CO2.
- Les consommations d'énergies et les émissions de CO2 augmentent depuis 1999, dans tous les domaines et essentiellement le transport.
- La seule production énergétique concerne le bois en individuel.

La précarité énergétique est un enjeu important pour l'ensemble de la communauté de communes et le futur PLH en cours d'élaboration.

- La commune de Saint NECTAIRE compte une part importante de logements anciens. L'état général de ces logements est fréquemment dégradé.
- Le chauffage individuel 'tout électrique' représente 88% des RP. Dans un contexte de montagne, ce système énergivore est peu judicieux. D'autres alternatives doivent être favorisées.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2013	%	2008	%
Ensemble	329	100,0	313	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	311	94,5	292	93,3
<i>Chauffage central collectif</i>	24	7,3	26	8,3
<i>Chauffage central individuel</i>	112	34,0	127	40,6
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	88	26,7	66	21,1

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Les sources d'énergies renouvelables :

- Le potentiel de développement en énergie solaire : la région est ensoleillée pendant la saison froide, et l'ensoleillement moyen annuel est de 1907 h/an à Clermont Ferrand pour une moyenne nationale de 1973h/an.
- L'énergie éolienne : La commune de Saint NECTAIRE ne se situe pas dans une zone favorable pour la production d'énergie éolienne de masse.
- L'importante surface occupée par les bois sur le territoire pourrait permettre le développement de la filière bois énergie.
- L'énergie hydroélectrique : La mise en place raisonnée de ces systèmes autonomes est tout à fait envisageable sur le territoire de la commune. Néanmoins ces derniers doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une étude d'impact afin d'être parfaitement intégrés (préservation du paysage et de la trame bleue) et ne pas nuire à la préservation de la faune et de la flore. Les démarches administratives peuvent également être complexes, en lien avec le droit de l'eau français.
- Le développement de la géothermie.
- La biomasse. De petites unités peuvent être envisagées à proximité d'exploitations agricoles, sous condition d'une bonne intégration paysagère.

ENJEUX

La lutte contre les consommations énergétiques.

ORIENTATIONS

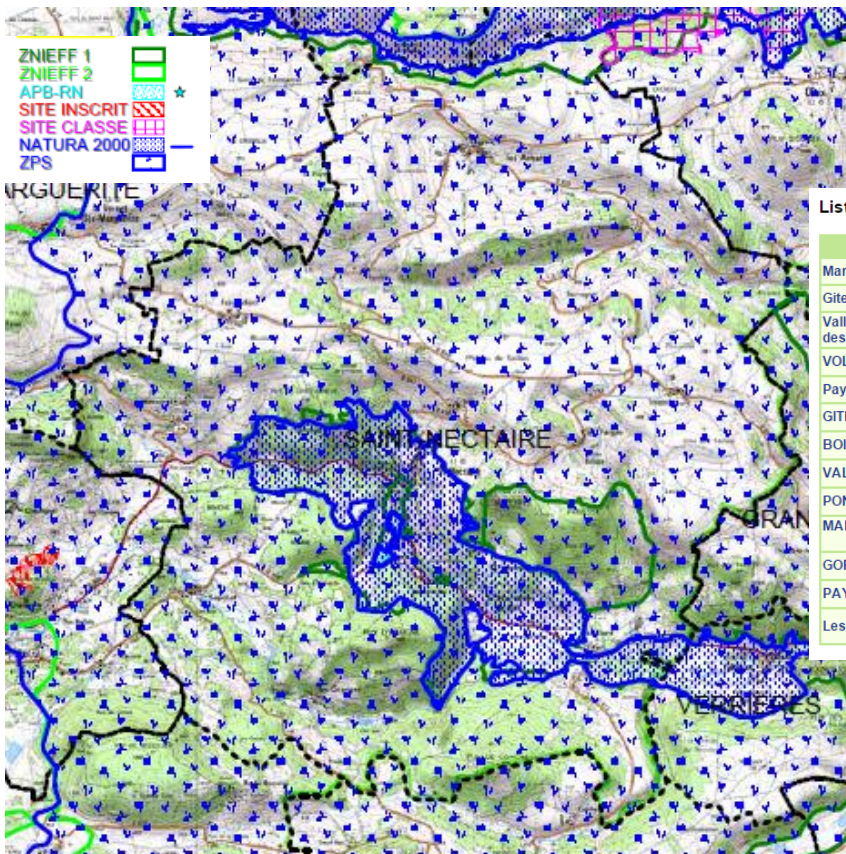
Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...) pour les constructions neuves.

LES ESPACES NATURELS ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES



Vue au dessus des Gorges de la Monne

LES ESPACES NATURELS



La commune de Saint NECTAIRE est couverte par plusieurs inventaires scientifiques.

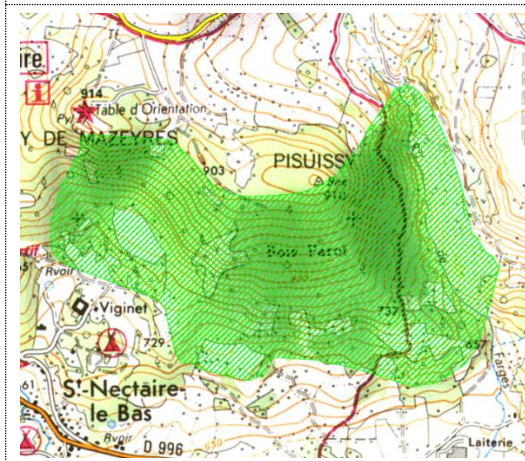
Source : DREAL, juin 2015.

ESPACES NATURELS

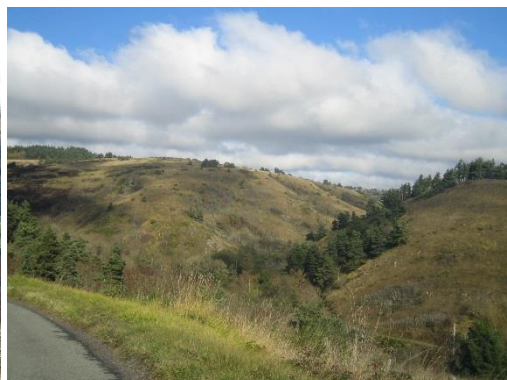
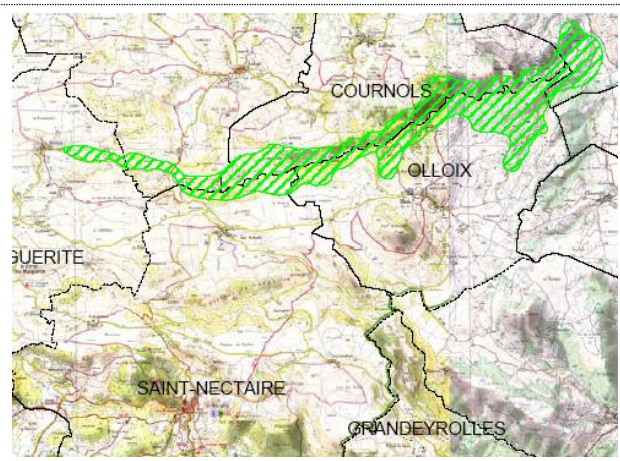
Liste des Zonages 'Nature'

Nom du Zonage	Type de Zonage
Marais Salé de Saint-Nectaire	Arrêté de Protection de Biotope
Gîtes du pays des couzes	Natura2000
Vallees et coteaux xéothermiques des couzes et limagnes	Natura2000
VOLCANS D'AUVERGNE	Parc Naturel Régional
Pays des Couzes	Z.P.S.
GITES DE SAINT NECTAIRE	ZNIEFF de type 1
BOIS PAROT	ZNIEFF de type 1
VALLON DE QUINSAT	ZNIEFF de type 1
PONT DU RIVALET	ZNIEFF de type 1
MARAI SALES DE SAINT-NECTAIRE	ZNIEFF de type 1
GORGES DE LA MONNE	ZNIEFF de type 1
PAYS COUPES	ZNIEFF de type 2
Les Couzes Nord	Zone Importantes pour la Conservation des Oiseaux

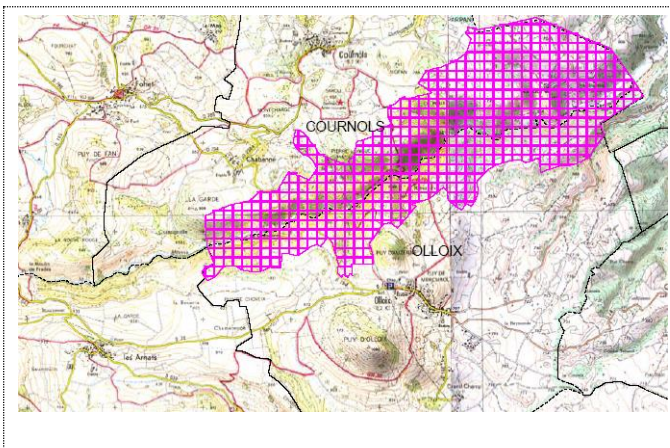
ZNIEFF de type 1 - Bois Parot



ZNIEFF de type 1 - Les Gorges de la Monne



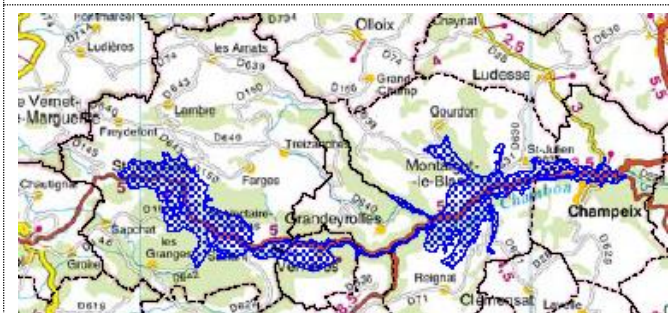
Exemples typiques d'habitats naturels présents dans les gorges de la Monne abritant une avifaune riche.



Site inscrit des gorges de la Monne

La commune de Saint Nectaire borde le site « Gorges de la Monne » classé au titre des Sites. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique à prendre en compte. La conservation de cet espace est d'intérêt général.

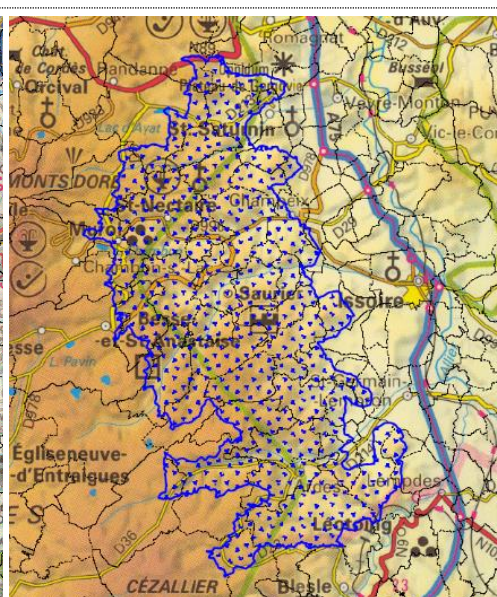
Le Site Natura 2000 n°FR8302012 - « Gîtes du Pays des Couzes ».



Surface concernant la commune de Saint Nectaire : Le site est composé d'un réseau complexe de cavités et de bâtiments situés principalement dans le bourg de St-Nectaire.

Intérêt du site : Les chauves-souris sont des mammifères nocturnes qui se nourrissent en capturant des insectes en vol. Les cavités souterraines présentes sur la commune de Saint Nectaire sont des gîtes de production privilégiés.

Le Site Natura 2000 n°FR8301035 - « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes ».



Localisation de la ZICO et du site Natura 2000 - ZPS

La ZICO « Couzes Nord » devenue Site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale n°FR8312011 « Pays des Couzes ».

Grâce à l'association rivières / forêts de pente / zones cultivées en plateau, ce secteur constitue un couloir de migration et abrite une avifaune riche et variée.

Les Marais Salé

Ce site est concerné par :

- une ZNIEFF sur environ 1 ha
- le marais fait partie du site natura 2000 Coteaux et vallées xérothermiques (vu plus haut). Le périmètre Natura 2000 sur le secteur, dénommé zonage n°19 Pré salé de St Nectaire, est de 4 ha76.
- un APB - arrêté de protection de biotope, instauré en 1997, sur environ 3 ha. Cette protection n'est pas une servitude d'utilité publique, mais doit être prise en compte dans les choix du PLU.

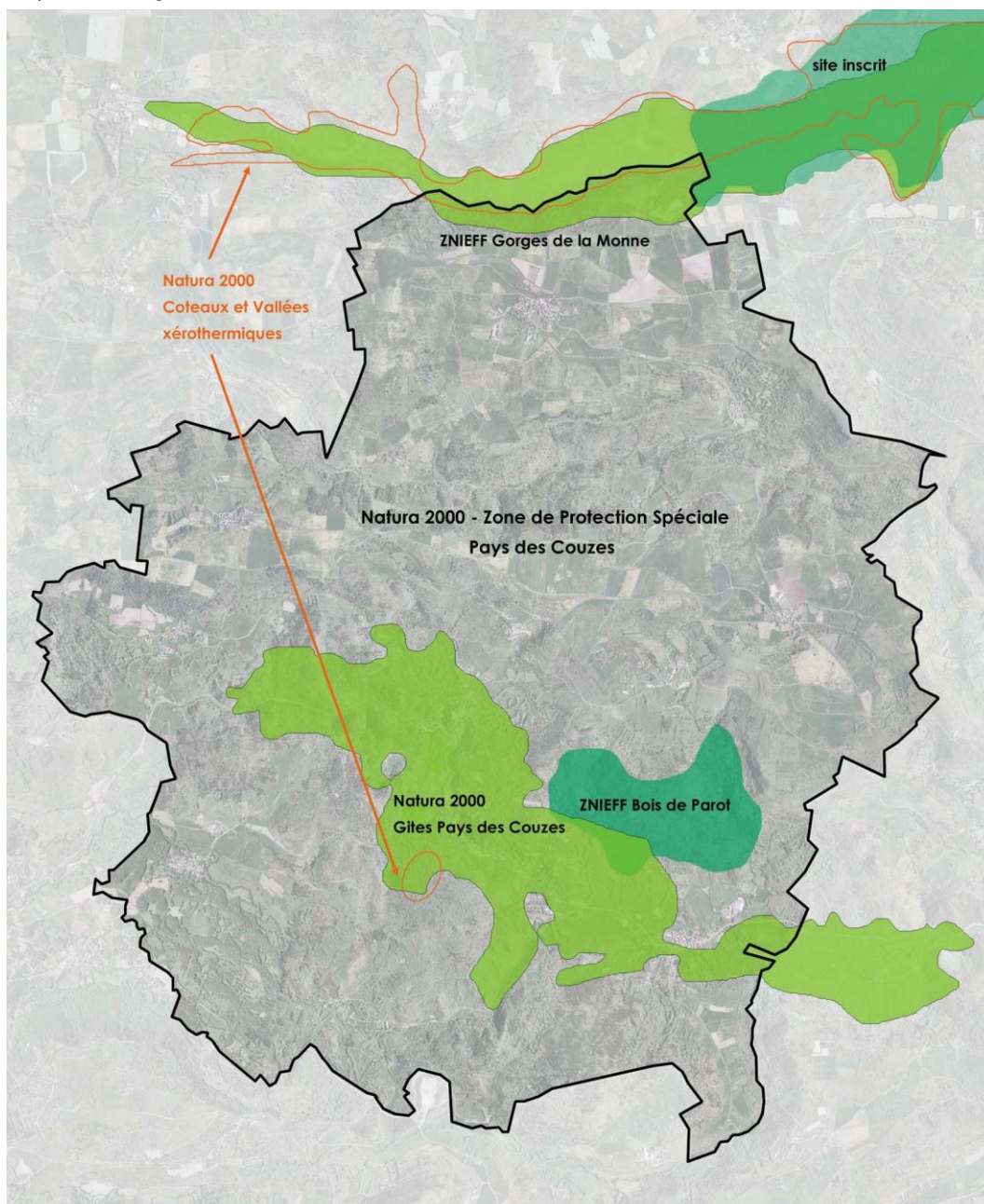


ESPACES NATURELS

Deux Contrats de Rivière

- Veyre Aydat
- Couze Chambon

Carte synthétique des zonages naturels.

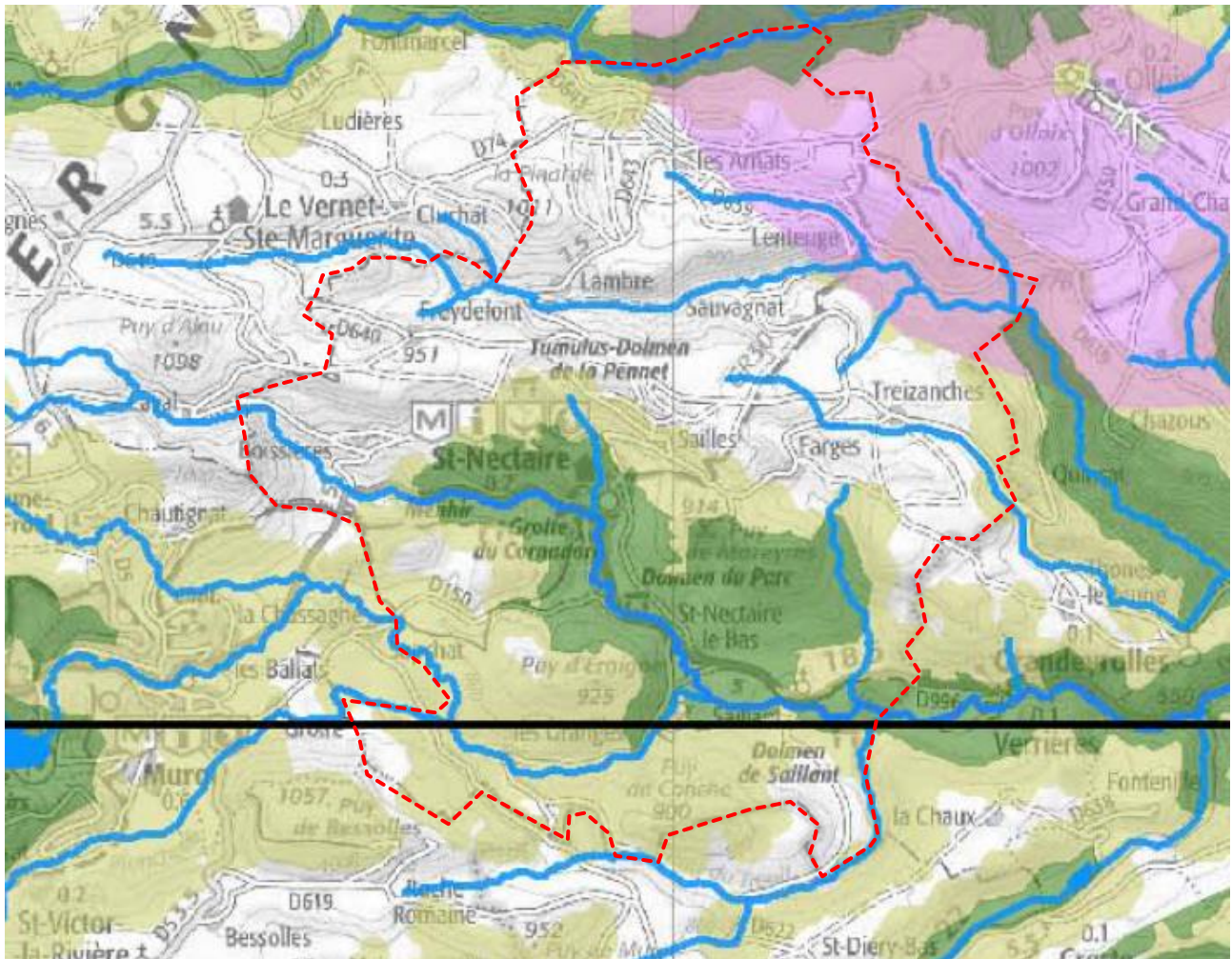


LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le SRCE

L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Zoom sur le territoire :



CORRIDORS
ÉCO-
LOGIQUES



Saint Nectaire :

- Une premier Réservoir de biodiversité est identifié au nord de la commune et couvre les Gorges de la Monne. Le secteur correspond au site Natura 2000 ZPS des Gorges de la Monne.
- Le cœur de la commune est identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver. Le secteur s'étend de St Nectaire le Haut jusqu'en aval de Saillant, et couvre le ruisseau le Fredet et ses pentes encaissées. Il correspond au site Natura 2000 ZPS Gites des Couzes.
- Les espaces encadrant la vallée de Fredet sont identifiés comme des corridors écologiques diffus à préserver. Ces espaces couvrent notamment la partie sud de la commune et la vallée de la Couze Chambon.
- La frange Nord-Est du territoire est identifiée comme corridor thermophile en pas japonais à préserver ou remettre en état.

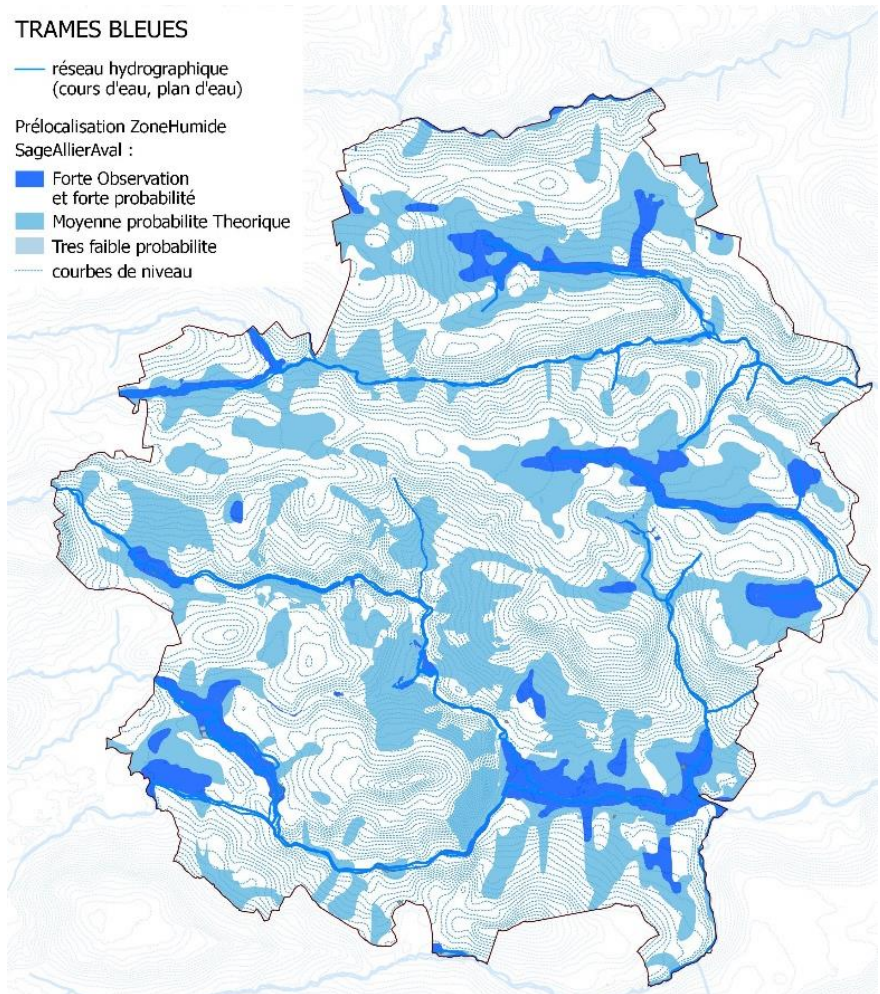
Les trames bleues

La carte des trames bleues s'appuie sur plusieurs éléments : l'emprise des cours d'eau, des pièces d'eau et des étangs, la prélocalisation des zones humides du SAGE Allier Aval.

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique assez dense, axé Est-Ouest. 4 grandes vallées principales se dessinent.

TRAMES BLEUES

- réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
- Prélocalisation ZoneHumide SageAllierAval :
 - Forte Observation et forte probabilité
 - Moyenne probabilité Theorique
 - Tres faible probabilité
- courbes de niveau



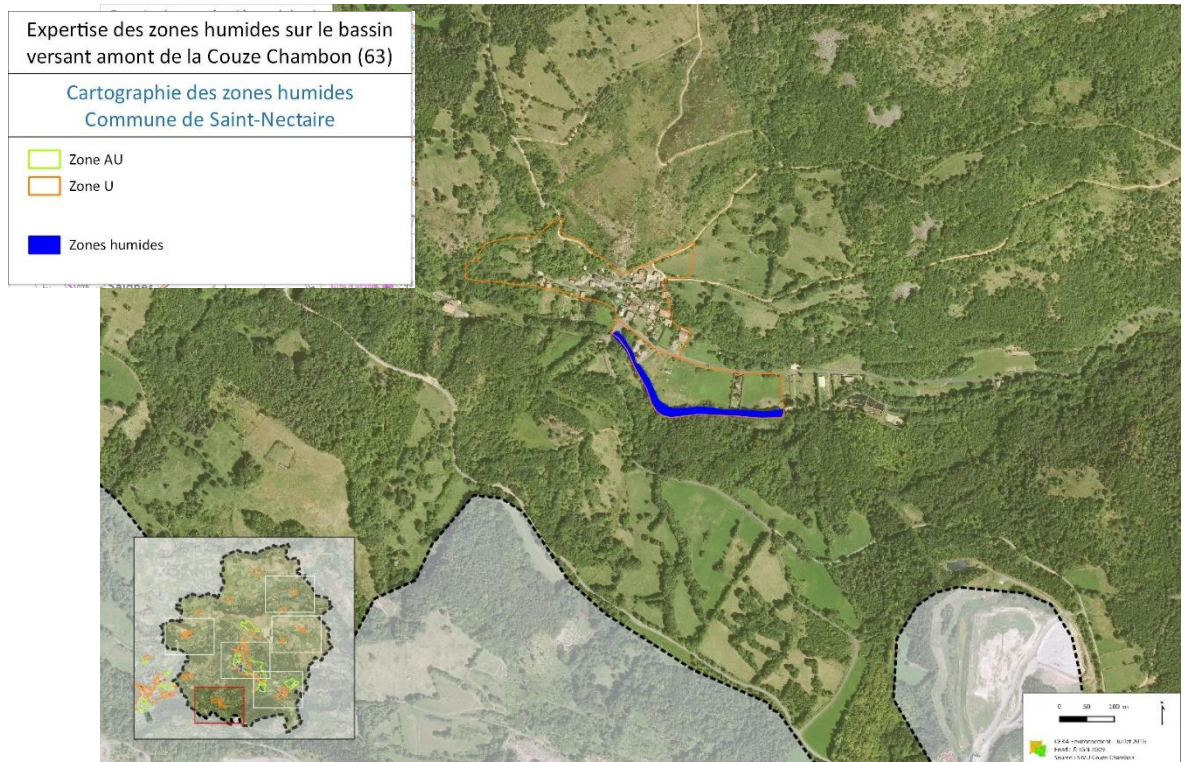
CORRIDORS ECOLOGIQUES

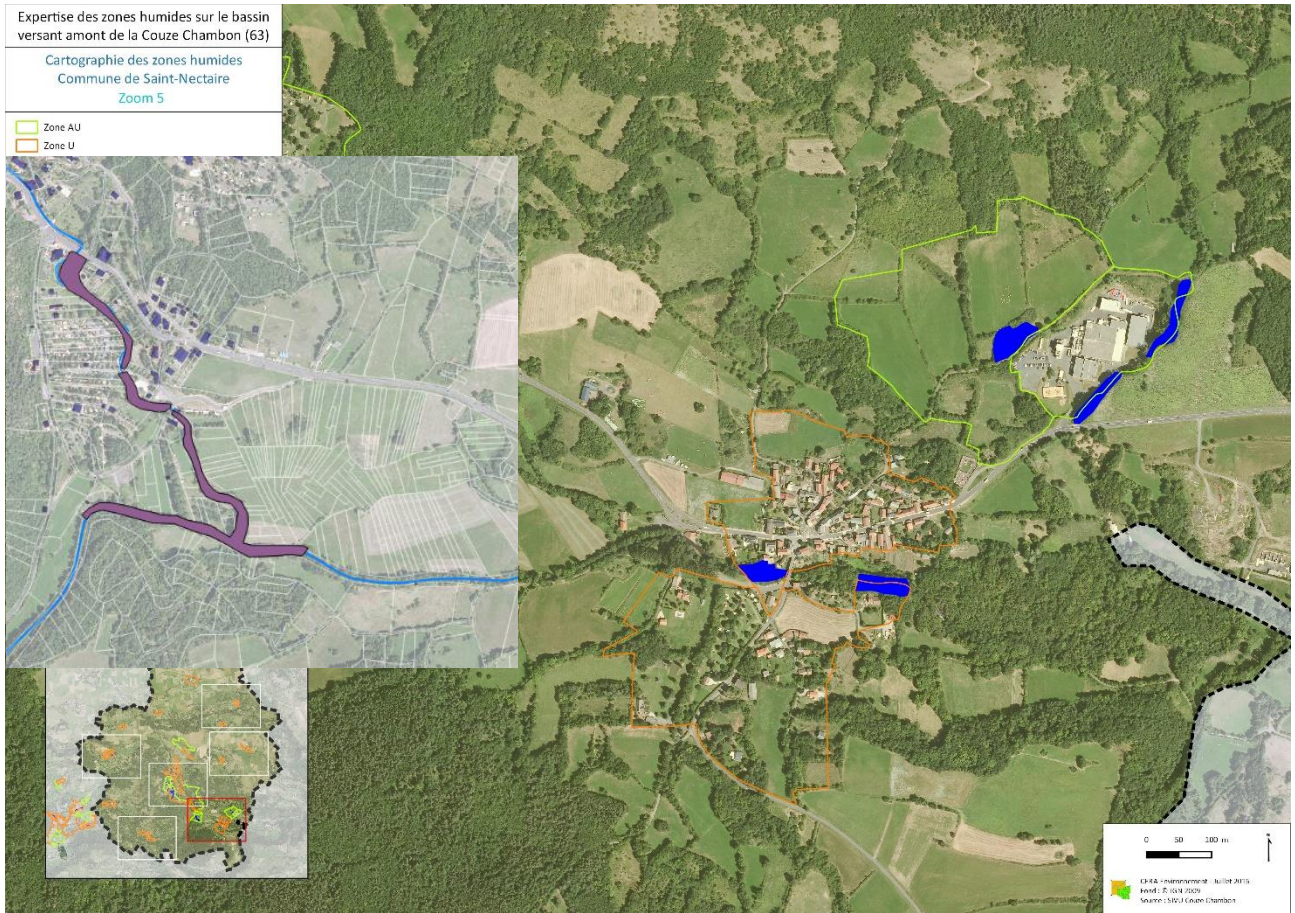


La Couze Chambon

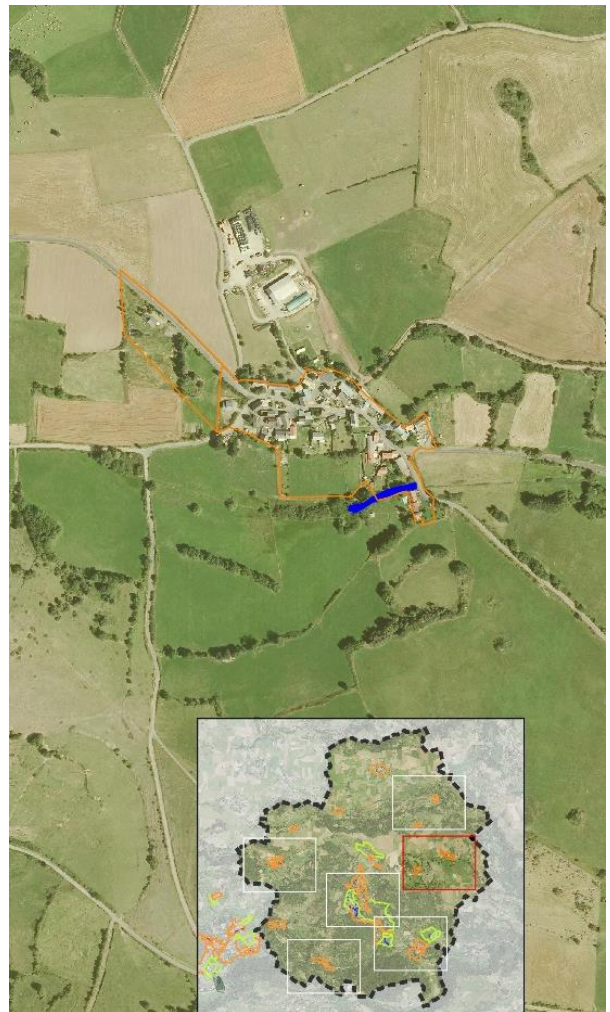
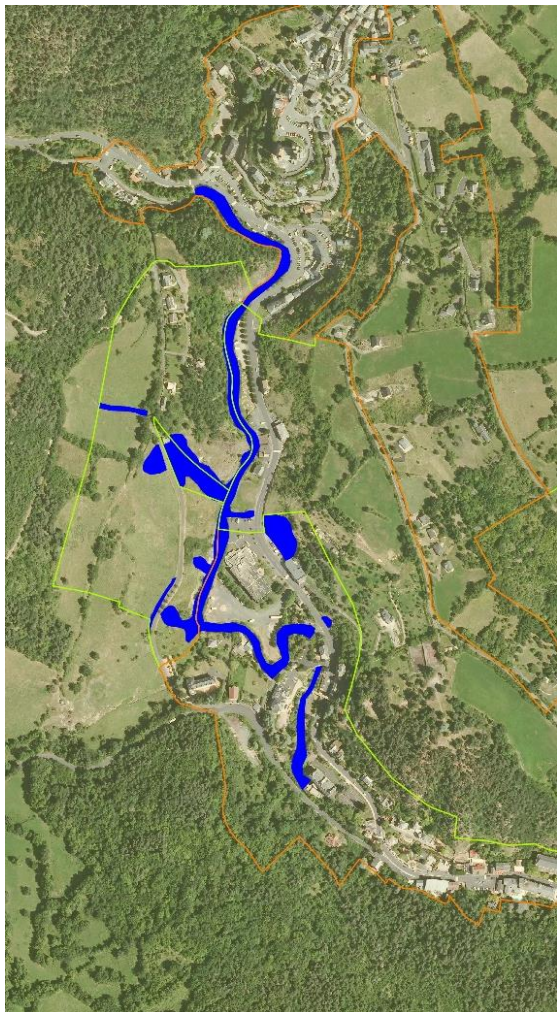
Une étude de **pré-localisation** des enveloppes potentielles à **zones humides** a été réalisée dans le cadre du SAGE Allier Aval en 2011.

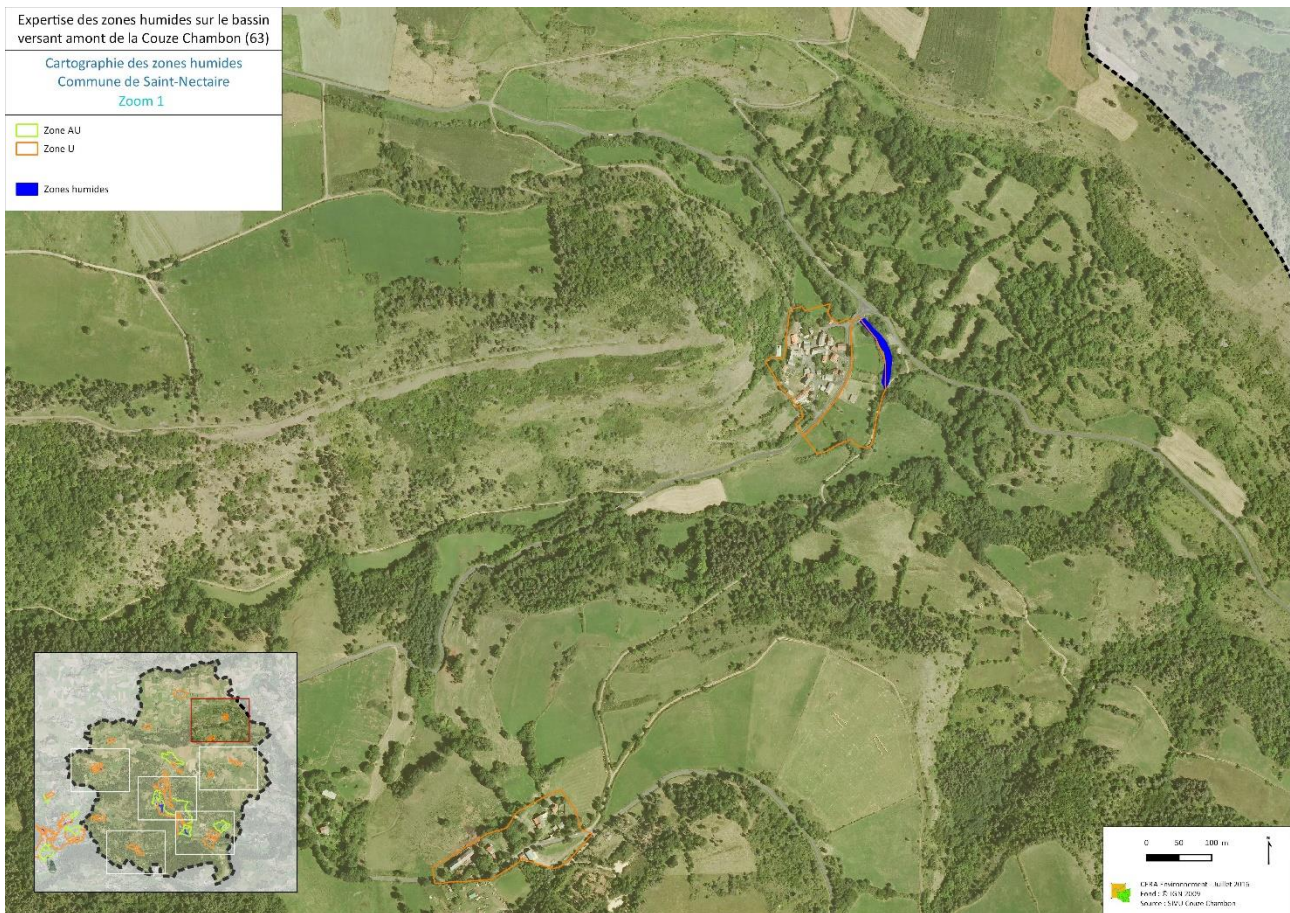
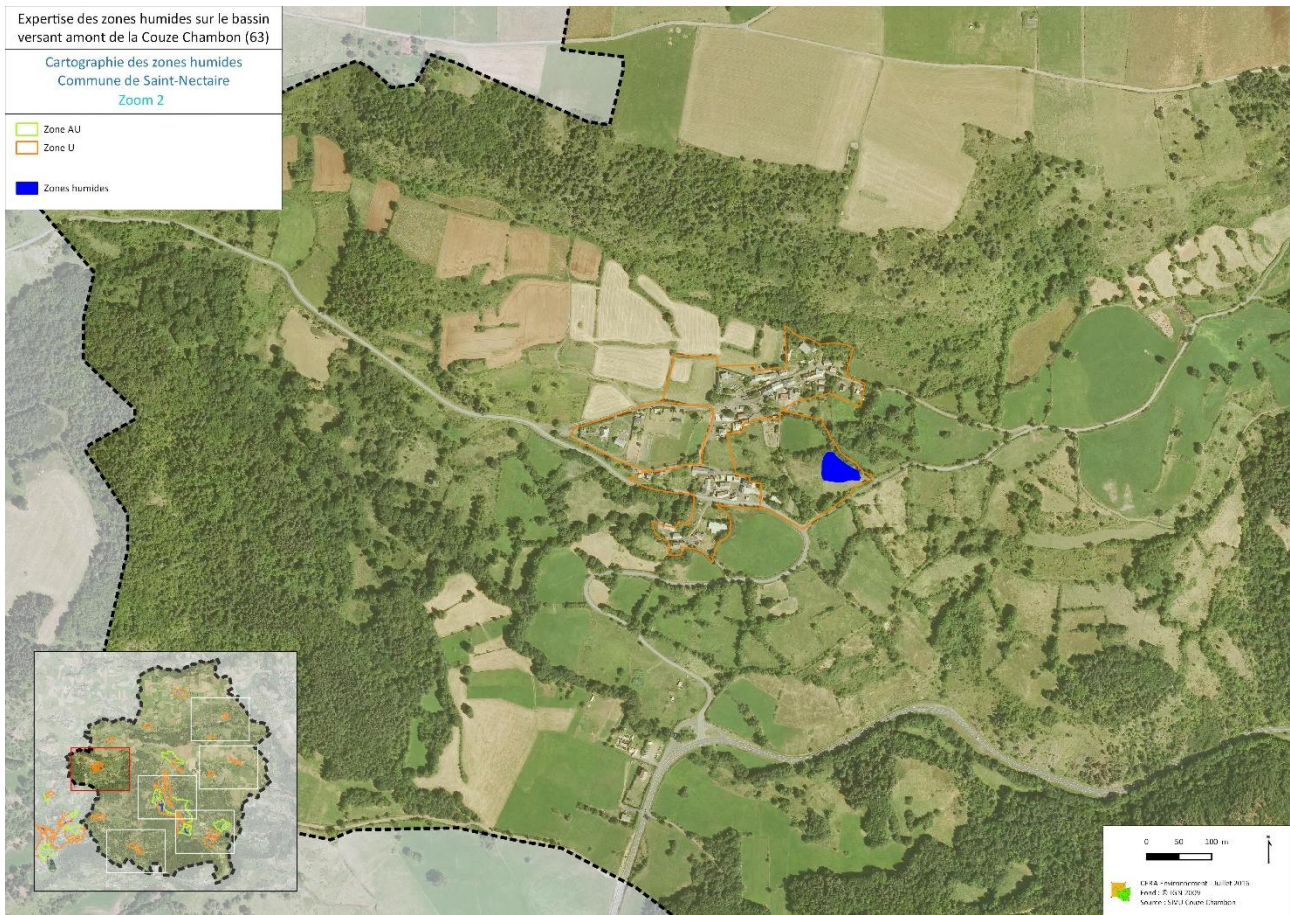
En 2016, le SIVU de la Couze Chambon a réalisé des sondages sur plusieurs secteurs de la commune, pour vérifier la présence avérée ou non de zones humides. Cette démarche s'inscrit dans les actions définies par le Contrat Territoriale de l'Eau et dans la phase 2 de localisation des zones humides du SAGE.





CORRIDORS
ECO-
LOGIQUES





Les trames vertes

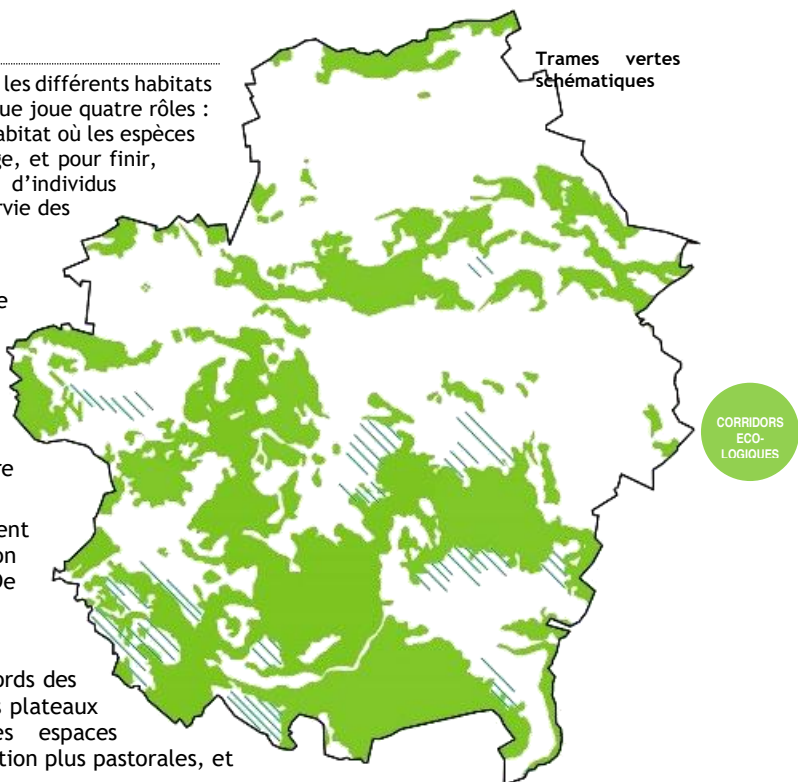
Les corridors permettent la dispersion animale et végétale entre les différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc...). Le corridor biologique joue quatre rôles : celui de couloir de dispersion pour certaines espèces, celui d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, celui de refuge, et pour finir, celui d'habitat-source, lequel constitue un réservoir d'individus colonisateurs. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces.

Les trames vertes du territoire communal offrent un maillage satisfaisant. Elles se composent :

- majoritairement de massifs boisés : les boisements se sont homogénéisés et deviennent majoritairement feuillus. L'évolution des boisements montrent également un recul des boisements de conifères et résineux d'une manière générale.

La commune de Saint Nectaire a un taux de boisement de 14%. Elle est concernée par une réglementation des boisements (arrêté préfectoral du 01.04.09.). De plus, des Espaces Boisés Classés existent au POS.

- de landes herbacées sur les rebords de plateaux,
- d'un maillage bocager intéressant surtout aux abords des villages. Les haies sont plutôt rares sur les grands plateaux agricoles. Elles se retrouvent plus sur les espaces intermédiaires, sur les pentes, les secteurs à vocation plus pastorales, et autour des villages.
- de ripisylves des cours d'eau et rivières.



Formation ouverte de pins.

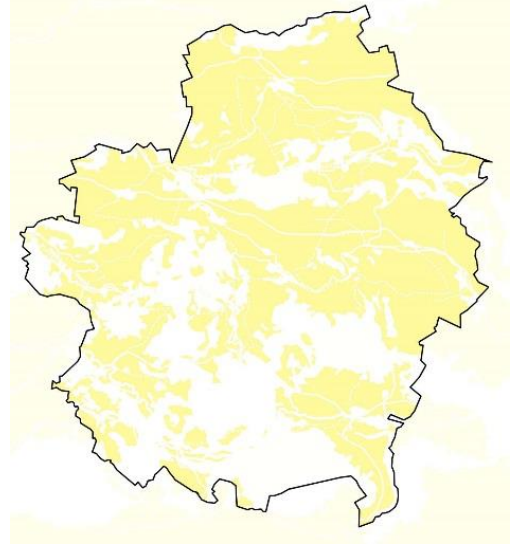


Rebord de plateau : landes, et reconquête forestière.



Les trames agraires

La trame agricole est définie par photo interprétation et croisement avec les RPG. La combinaison Trame Agricole et Trame Verte met en évidence les larges espaces qui couvrent le territoire, essentiellement les plateaux qui surplombent les vallées.



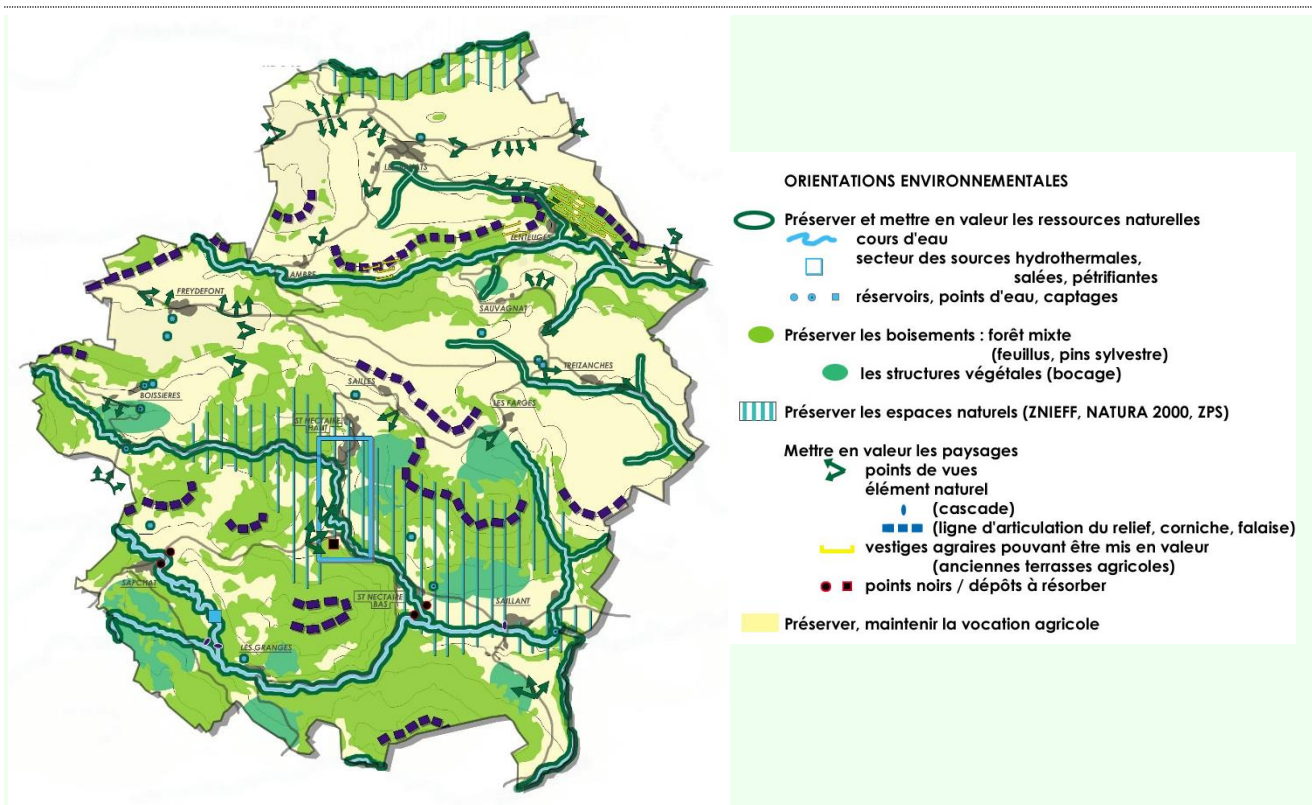
CORRIDORS
ÉCO-
LOGIQUES

Les contraintes

Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : L'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

Les corridors sont peu perturbés. L'emprise urbaine et les infrastructures ne constituent pas de barrière au déplacement de la faune sur le territoire.

Perspectives de développement



ENJEUX

Valeur écologique des espaces agricoles et forestiers.

ORIENTATIONS

- Préserver les structures végétales existantes.
- Maîtriser l'urbanisation reste un enjeu important pour les continuités écologiques

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Introduction

La commune de SAINT NECTAIRE a fait l'objet de déclarations de catastrophes naturelles :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Prim.net, juin 2014.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs de 2012 rappelle les risques naturels et technologiques présents sur la commune :

N° Insee	Communes	Inondation			Mouvement de terrain						Séisme		Faux de forêts		Avalanches		Tempête		Industrie		TMD		Barrage		Minier	
		La commune est-elle concernée ?	Types d'aléas	Nom du ou des principaux cours d'eau	PPRI	Nbre d'événements reconnus CAT/NAT	La commune est-elle concernée ?	Types d'aléas	Nbre de cavités souterraines	PPRI/t	Nbre d'événements reconnus CAT/NAT	Niveau de sismicité	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	Type de SEVESO	PPRI	La commune est-elle concernée ?	Modus	La commune est-elle concernée ?	La commune est-elle concernée ?	PPRI/n			
63380	St-Nectaire	oui	T	Couze Chambon	PPRI Couze Chambon approuvé	3	oui	EB	9	-	1	3	oui	non	oui	non	-	-	non	-	non	non	non	non	non	non



Le risque SISMIQUE

La banque de données SISFrance recense un évènement en 1833 à Blesle ressenti sur la commune de SAINT NECTAIRE.

La commune se situe dans une zone d'aléa modérée. En zone de sismicité 3 (modérée), toutes les constructions nouvelles ou portant des modifications à des constructions existantes sont concernées.

Le risque INONDATION

La Couze Chambon

La Couze Chambon est un cours d'eau avec des crues à caractère torrentiel. Les crues sont très contrastées tant par les hauteurs atteintes que par la vitesse de propagation. La montée des eaux dans les gorges est très rapide.

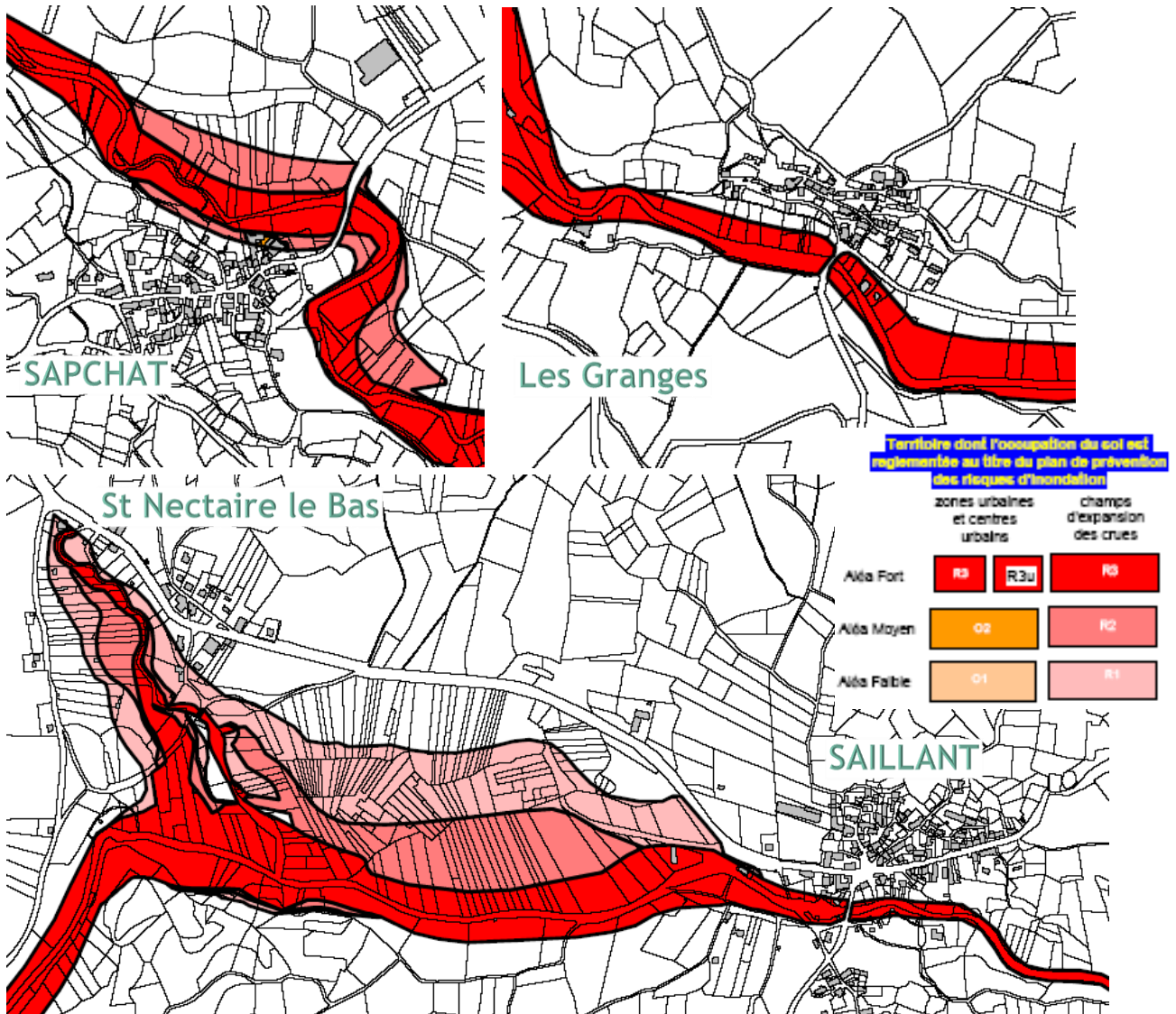
Un Plan de Prévention et des Risques d'Inondation a été prescrit le 27.12.1999. Il est approuvé par arrêté préfectoral le 22.12.2008.

Les secteurs concernés :

- le bourg de Sapchat : quelques bâtiments peuvent être touchés partiellement en rive droite de la Couze-Chambon.
- Les Granges : seules de rares constructions éparses sont concernées.
- A la confluence du Frédet et de la Couze-Chambon, 2 campings et quelques bâtiments sont également dans l'emprise de la zone inondable.
- l'école du hameau de Saillant peut être concernée par les inondations.



Extrait du zonage du PPRI



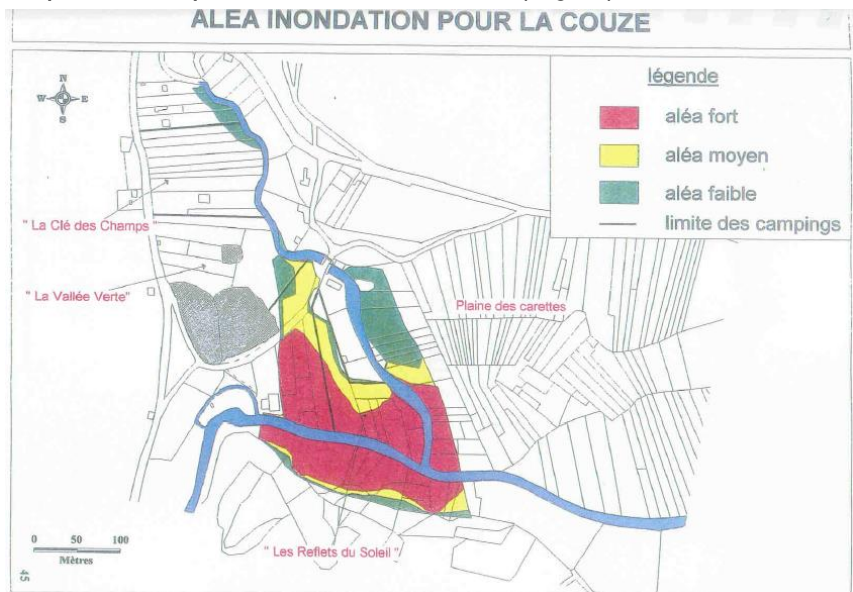
Les autres cours d'eau de la commune

Les autres cours d'eau de la commune peuvent également être naturellement soumis à des crues, malgré l'absence d'études concernant ce risque.

A la demande de la DDT du PDD et pour le compte de la direction départementale de la jeunesse et des sports, le laboratoire régional de l'équipement a réalisé en 2000 une expertise du risque inondation au droit de 3 campings implantés sur la commune de Saint Nectaire (La Clef des Champs, la Vallée Verte et les Reflets du Soleil), à la confluence de 2 cours d'eau : le Fredet et la Couze.

Le Fredet est un affluent de la rive gauche de la Couze Chambon. Sa superficie est de 18.6 km². Il prend sa source sur la façade Est des Monts Dore, au niveau du Puy Morand. Son plus long talweg orienté Est-Ouest correspond au ruisseau lui-même et a une longueur de 13.83 km pour une pente moyenne de 5%.

Les archives départementales révèlent que le Fredet a subi de nombreux travaux (ponts, barrages, ...) et des modifications du tracé de son lit qui ne coule plus aujourd'hui, que très partiellement dans son lit d'origine.

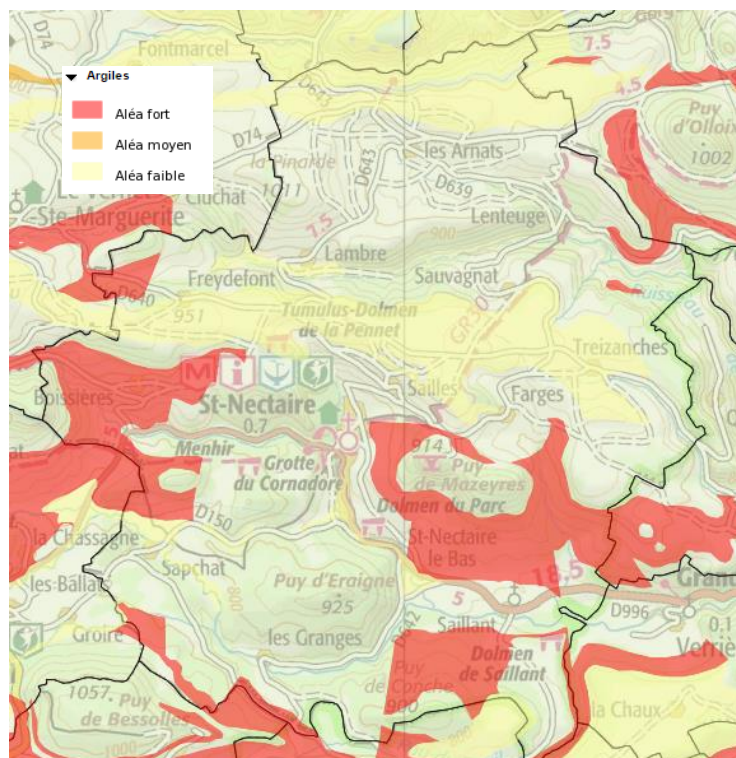


Le risque ARGILES

La commune de SAINT NECTAIRE est concernée sur une partie de son territoire, par le risque Argiles. Les aléas sont faibles à forts.

Les secteurs bâtis concernés :

- En aléa faible : Treizanches (zones UD et NB du POS actuel), Saïlles (une partie des extensions récentes en NAh), une partie de Freydefont (UD), la zone thermique de Saint Nectaire (UC), Saint Nectaire le Bas.
- En aléa fort : Boissières (UD, NB), partie sud de la zone NB de Saillant, zone d'urbanisation future NA de la Laiterie, les pentes du Vignet (UG, NAL).

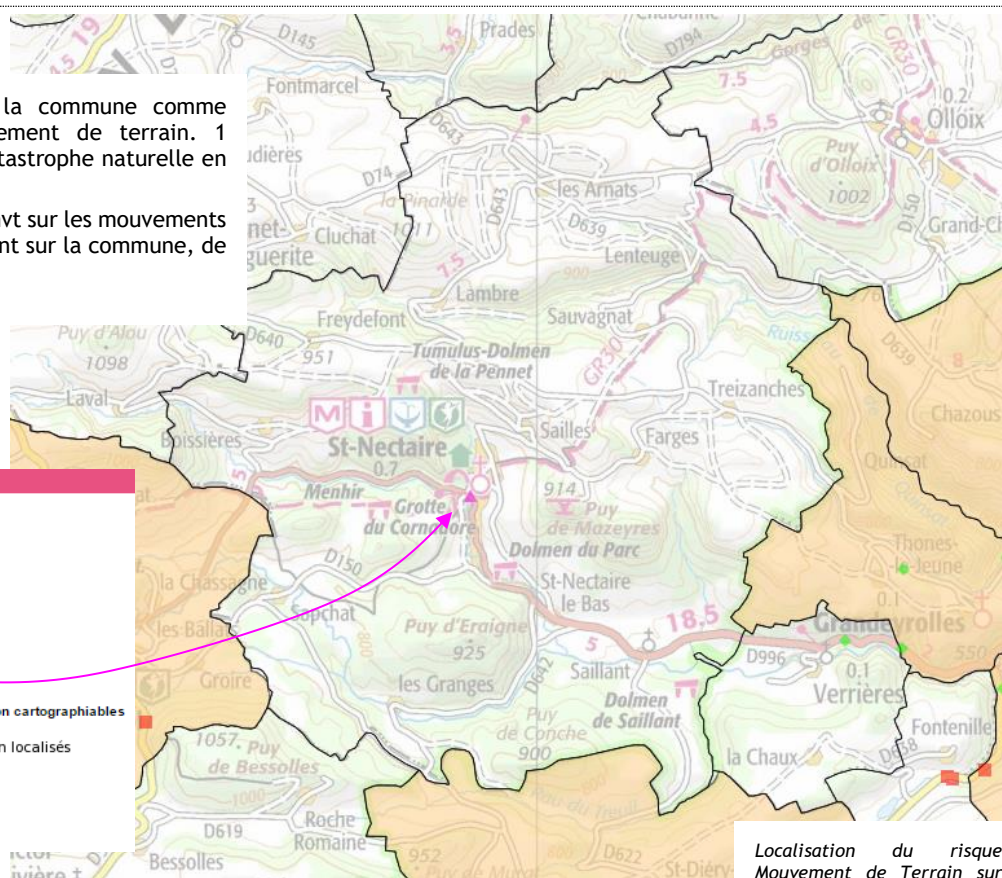
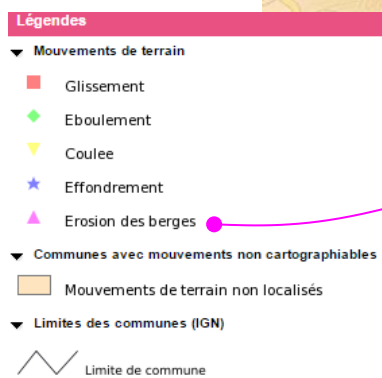


Localisation du risque Argiles sur SAINT NECTAIRE - source : BD Argiles.

Le risque Glissement / Mouvement de Terrain

Le DDRM 2012 identifie la commune comme soumise au risque Mouvement de terrain. 1 évènement est reconnu catastrophe naturelle en 1999.

La Banque de Données BDMvt sur les mouvements de terrain recense 1 incident sur la commune, de type érosion des berges.



Localisation du risque Mouvement de Terrain sur SAINT NECTAIRE - source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain>

Les autres risques

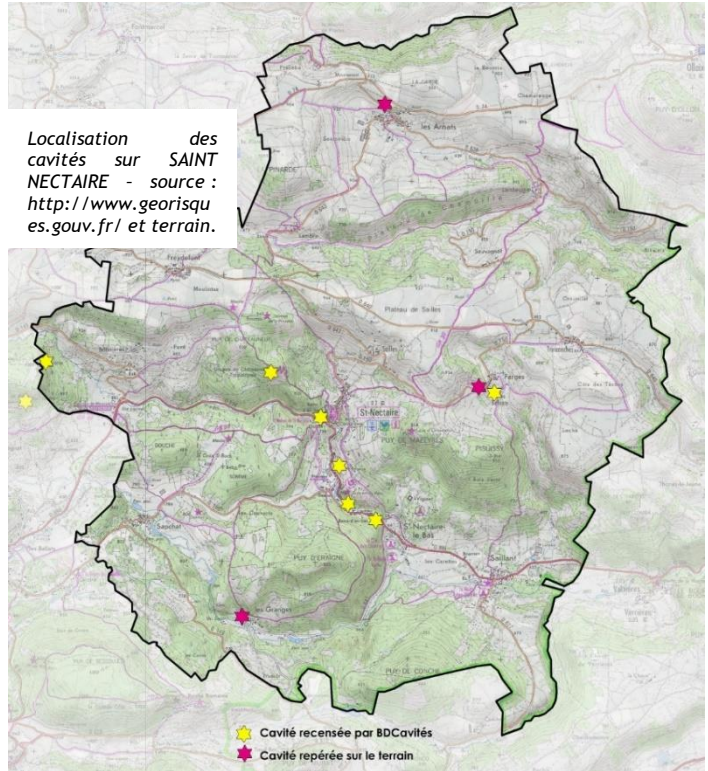
La commune de Saint NECTAIRE est soumise :

- Plusieurs cavités sont recensées.
- au risque feu de forêt avec un aléa moyen.
- au risque tempête.
- Le radon : aléa moyen à élevé.
- Les champs électromagnétiques et les ondes. La commune de Saint NECTAIRE est concernée par la présence de plusieurs supports réunis sur un site, le Puy de Mazières. Les supports sont d'ordre téléphonique, télévisuel, radiophonique. Les autres supports les plus proches se situent sur les communes voisines de Grandeyrolles et Saint Victor la Rivière.

Elle n'est pas concernée par les risques avalanches, industriels, transports des matières dangereuses, et miniers.



Les Arnats. 2 cavités le long de la RD643

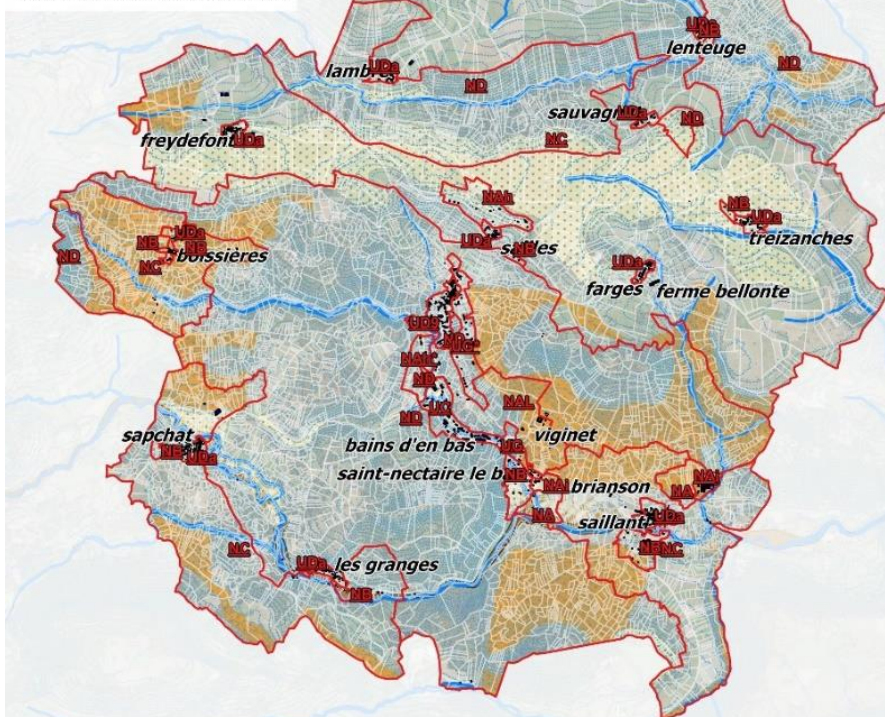


ENJEUX
Protection des personnes et des biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores.

ORIENTATIONS
La protection contre les risques impose des contraintes sur le tissu urbain existant, tant sans sa requalification que dans sa densification.

Risque et POS actuel

- Zonage POS
 - PPRNPI :
 - O1: Zone orange en aléa faible
 - O2: Zone orange en aléa moyen
 - R1: Zone rouge en aléa faible
 - R2: Zone rouge en aléa moyen
 - R3: Zone rouge en aléa fort
 - R3u: Zone rouge (centre urbain) en aléa fort
 - bdArgiles (BRGM) :
 - Faible
 - Fort
 - réseau hydrographique (cours d'eau, plan d'eau)
 - courbes de niveau
- Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR



LES PAYSAGES

Les paysages sont le fruit de la relation qu'entretiennent les hommes avec leur milieu. Leurs formes changent au cours des siècles, répondant aux transformations des sociétés qui l'habitent. De l'articulation des grandes données naturelles et d'une multitude d'histoires individuelles, résulte un foisonnement de formes, d'implantations et de structures paysagères. C'est pourquoi chaque habitant et chaque acteur, à son échelle, en porte une part de responsabilité.

La commune se situe au sein de l'entité paysagère des Pays Coupés.

Cette situation lui confère une richesse et une identité paysagère particulière largement déterminés par la géologie, couplée avec l'action des glaciers et des ruisseaux qui a contribué à accentuer les caractéristiques.

L'étagement de la végétation, l'occupation des sols et les effets de versant, de pente et d'orientation, créent une véritable diversité des paysages.

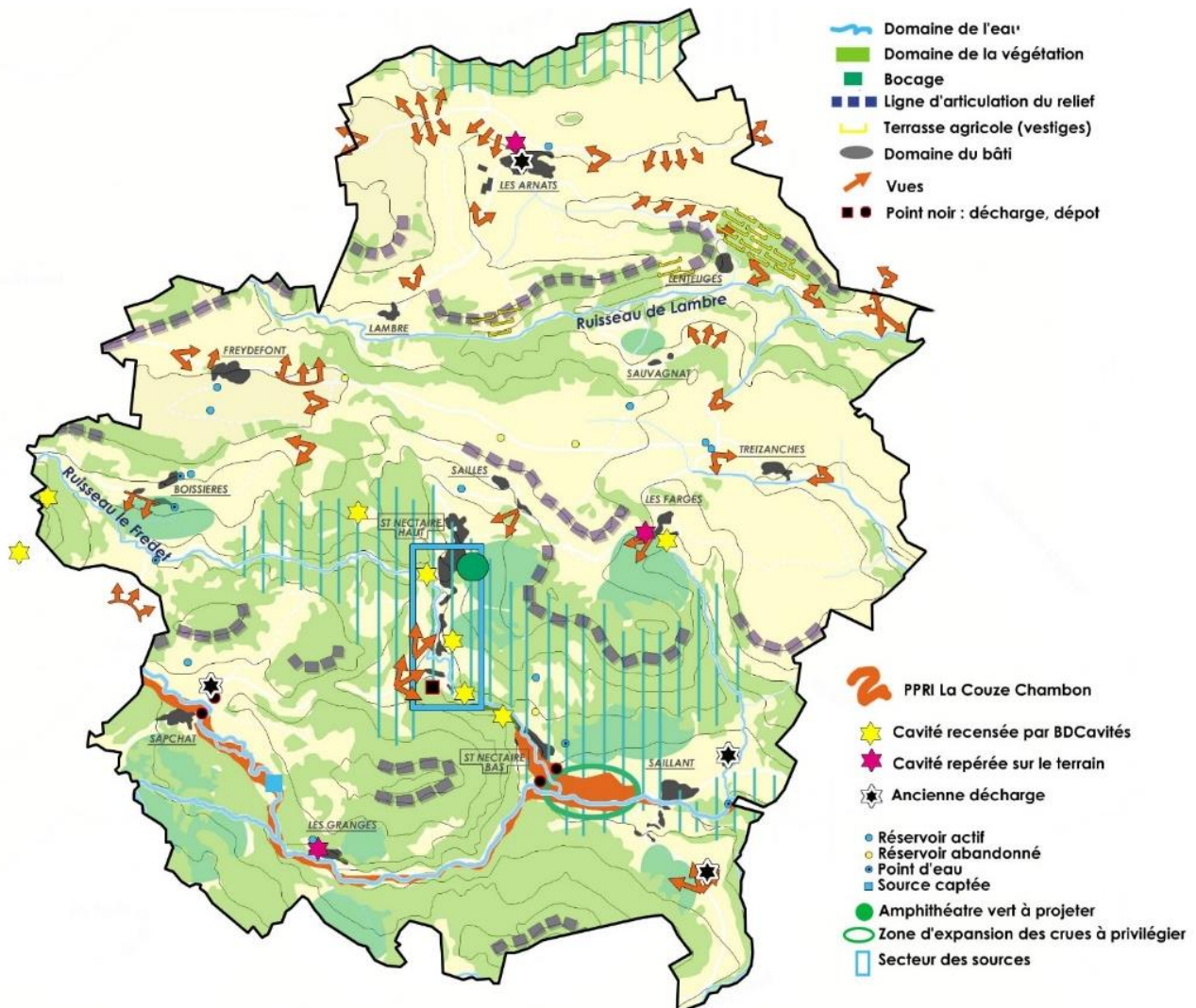
Constat :

- complexité géologique,
- variété des sols,
- étagement en altitude de 600 à 1000m
- une certaine sécheresse du climat (le secteur est protégé des influences Ouest par les reliefs du Sancy)

Ces éléments génèrent une grande variété des terroirs, des potentialités agronomiques, et types de mise en valeur et donc des paysages.



PAYSAGES



Le domaine des plateaux

Cette unité paysagère forme un secteur étendu correspondant à la partie nord du territoire communal : Chabareau, Champille, Sailles. Le plateau est issu des roches cristallines du socle, malmenées par des mouvements volcaniques. Ce contexte géologique conjugué à l'effet de l'érosion a raboté le socle, et donné naissance à des courbes souples et douces.

Le plateau n'est pas complètement plan, mais se constitue plutôt de larges ondulations. Ces formes "molles" ont été bousculées par un réseau hydrographique qui draine tout le territoire : l'eau est partout présente mais sans être abondante. Le plateau est ainsi fragmenté par de nombreux talwegs.

Occupation du sol : Ces espaces dominants sont ouverts, à vocation agro-pastorale. Les prairies dominent largement et déterminent l'ambiance générale. Elles se présentent sous forme de larges dégagements, où la végétation arborée est très limitée, ce qui permet à l'oeil d'apprécier le développement des reliefs. Ex : plateau de Moulintas.

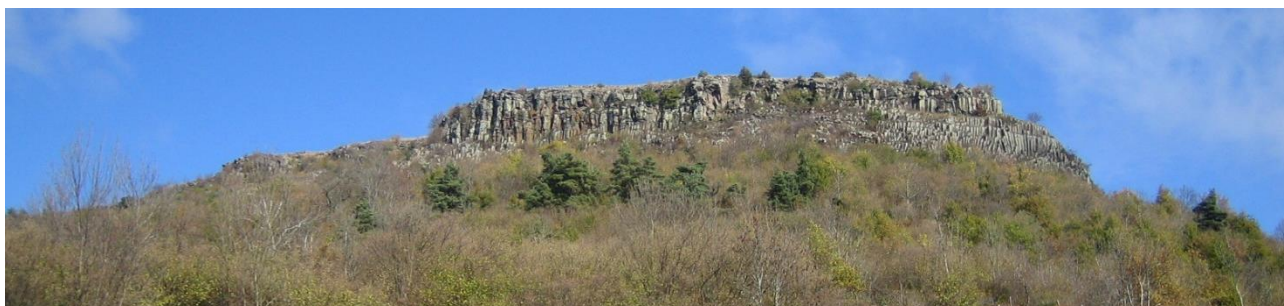
Sans obstacle, l'oeil peut voler sur les étendues immenses de territoire et ne rencontre que les massifs montagneux l'encadrant. Plus que le lieu touristique reconnu ou qu'un simple décor pour la commune, le massif des Monts Dore constitue l'ancrage, les fondations du territoire communal, tout en lui assurant un fond de plan théâtral.



Plateau de Champille

Les pentes affichent différents visages :

- L'érosion met en évidence certaines formations géologiques. Ex : Le front rocheux de Chabareau : une des particularité physique du territoire.



- Les rebords de plateaux font souvent affleurer le socle. Ces milieux plutôt secs favorisent le développement de pelouses et de formations arbustives (genêts). Ces versants étaient traditionnellement pâturés par des caprins ou des ovins. L'abandon progressif de cette agriculture entraîne des départs de friches et accrues forestières.

- Les pentes accessibles sont occupées par des prairies. La Pinarde : cette butte molle au sommet aplani offre un paysage agricole : prairies arborées sur les pentes douces, boisement sur les flancs sud et ouest.

- Les pentes fortes bien exposées pouvaient être travaillées. On note quelques vestiges de terrasses agricoles sur le flanc sud du plateau de Chabareau. L'abandon de ce mode de culture entraîna la friche, qui gagne les terrasses et camoufle progressivement ce type de paysage.



Les flancs sud du plateau de Champille, le long du ruisseau de la Lambre, présentent une mosaïque de milieux



Depuis la RD640, vue sur les flancs de la Maturelle et de la Pinarde



Végétation arbustive des rebords de plateaux

LES PUYs

Cette unité paysagère se concentre sur la moitié sud du territoire. Plusieurs puy's ponctuent le secteur, entre lesquels circule la Couze Chambon. La présence de la forêt est ce qui caractérise l'image d'ensemble des puy's au sud du territoire. Elle induit dans la perception de ses paysages le sentiment d'une "nature" très prégnante. Les villages semblent isolés les uns des autres.

Les pentes des puy's et leur sommet sont occupés par la forêt.

Les peuplements diffèrent en fonction de l'exposition et du mode d'exploitation. Les pentes offrent des ambiances variées, traduisant des milieux naturels différents. Ainsi peuvent être observés sur les versants : des chênaies, et des chênaies hêtraies sèches, des forêts de ravin, des pelouses ouvertes, des landes sèches, des formations arbustives (buis, genêt).

L'implantation des villages est contrainte par les éléments physiques ou peut en jouer (belvédère de l'église de Saint Nectaire).



LES VALLEES

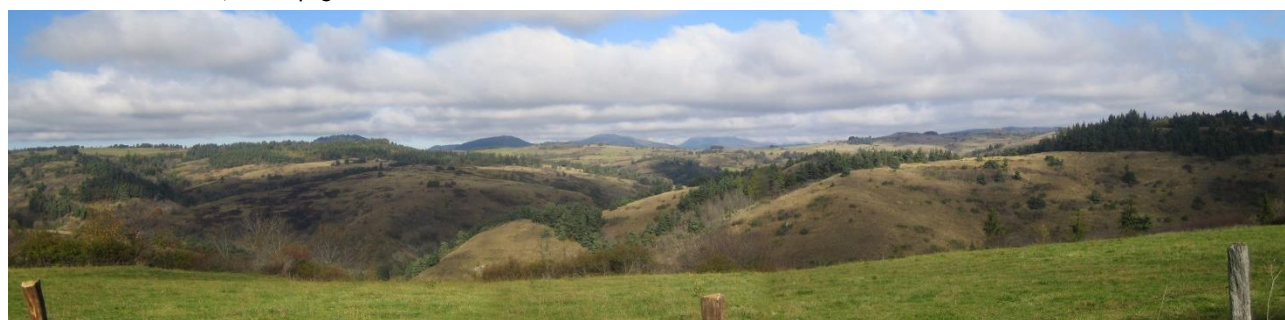
Cette dernière grande unité paysagère fait référence au Pays des Couzes. Le terme de Couze désigne les ruisseaux descendant des versants est des Monts Dore. Le relief est constitué par des lambeaux de coulées volcaniques entre lesquelles s'insinuent ces couzes. Plusieurs vallées découpent le territoire.

Ces interfluves présentent différents aspects :

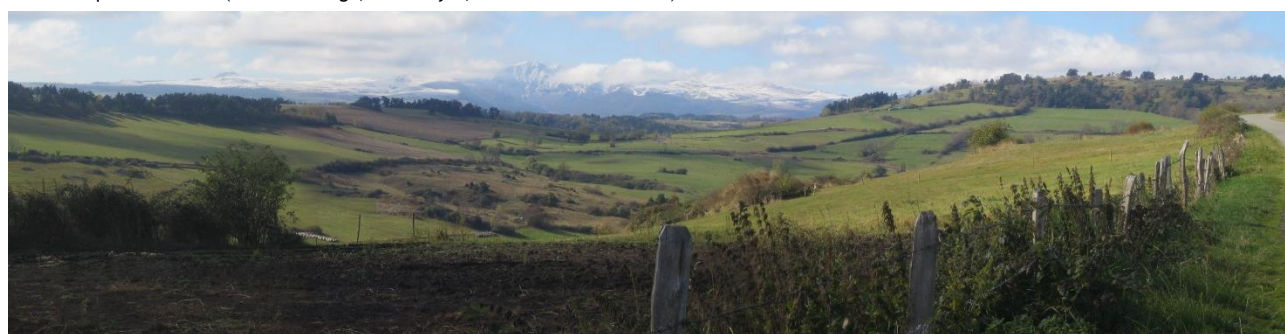
- Des secteurs où le fond de vallée est plus ou moins étroit et encaissé en gorges, et les pentes abruptes sont couvertes de forêts (Ex : Couze Chambon, Gorges de la Monne) s'opposent à des secteurs plus larges et ouverts à vocation agricole. Ces vallons présentent un caractère de bocage ponctué de formations arborées qui accompagnent les cours d'eau, les chemins et les groupements bâtis. Ex : Sozède vers les Arnats, La Couze à Saillant
- De fortes pentes occupées par la forêt (Mazeyre, Pisuissy, Bouche, Somme, Eragne, Conche) s'opposent à des flancs plus adoucis agrémentés de milieux spécifiques (Champille, Chabareau).

Cette variété de paysages détermine des ambiances différentes :

- Des secteurs à caractère plus « sauvage » : le couloir présente un fond de vallée assez étroit, sinueux ; et des flancs à forte pente recouverts de forêts.
- Des secteurs à caractère jardiné, où l'activité pastorale est dominante (grandes prairies ouvertes, ponctuées de quelques lignes arborées). La vallée s'élargie, les pentes se sont adoucies. Ces formes molles sont soulignées de haies végétales discontinues, accompagnant le cours d'eau. Ex : Le vallon de la Sozède.



Vue depuis le plateau de Mournessat sur le secteur des gorges de la Monne. La rivière très encaissée n'est pas perceptible. Les vues lointaines survolent les sommets qui l'encadrent (la Roche Rouge, la Pouleyre, la Serre de Fontmarcel).



Les cours d'eau sont soulignés par un cordon végétal dense qui en suivant les méandres, découpe l'espace en sous-unités occupées par des champs ouverts, des pacages et quelques vergers résiduels. Les bords de rivières, humides peu propices à la grande culture, sont laissés en prés étroits ou en vergers.

ENJEUX

- Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune
- Préserver les paysages en étant vigilant notamment sur la qualité et l'implantation des constructions neuves et les réhabilitations

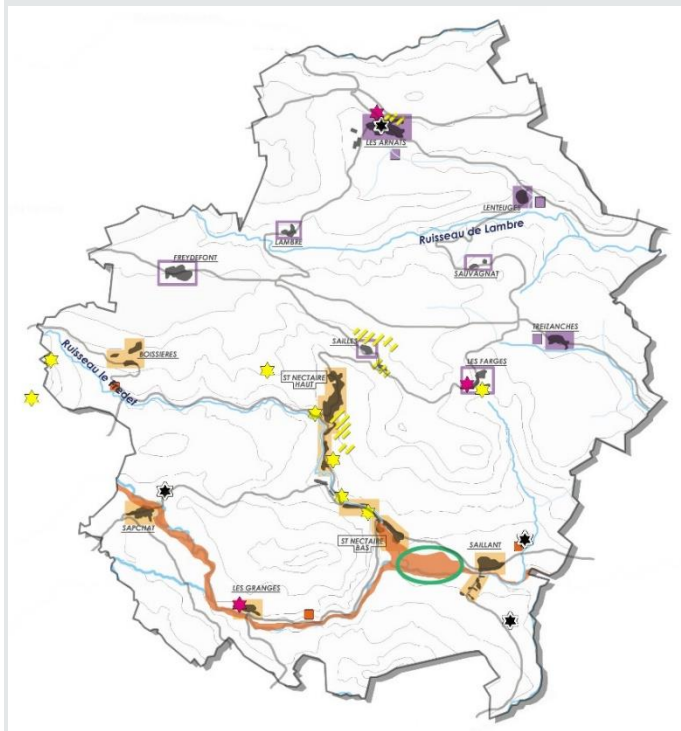
ORIENTATIONS

- Préserver les silhouettes bâties, limiter le mitage,
- Préserver les vues remarquables
- Protéger les milieux, préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager
- Maintenir une pratique agricole dynamique
- La hauteur des constructions constitue un élément à prendre en compte pour préserver une cohérence harmonieuse de villages. Rechercher des formes architecturales et des teintes en harmonie avec l'architecture traditionnelle.

PAYSAGES

SYNTHESE DES ORIENTATIONS GENERALES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL DE L'HABITAT



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'EQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Prendre en compte les risques naturels

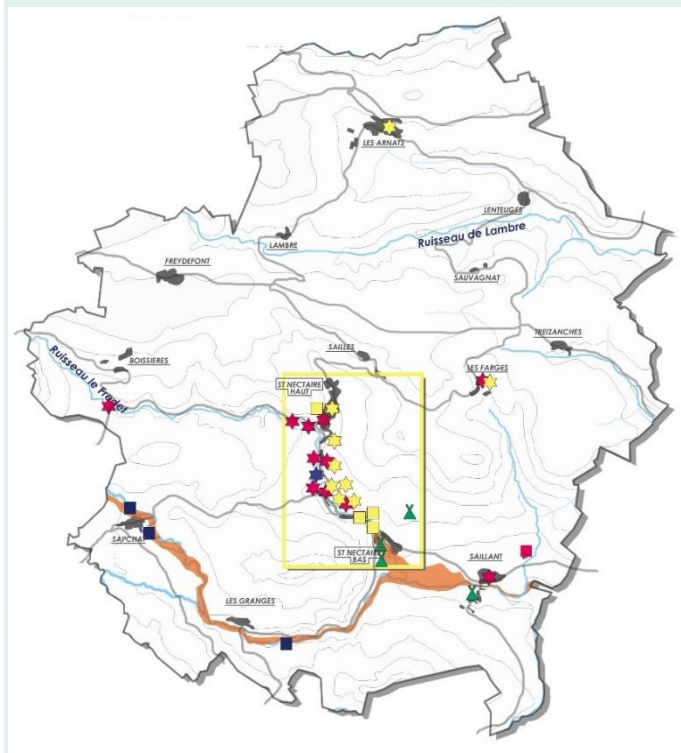
- PPRI
- zone d'expansion des crues à favoriser
- risque d'effondrement de terrain (cavités)
- anciens sites pollués

Prendre en compte les orientations du schéma d'assainissement

- assainissement collectif existant
- assainissement collectif projeté
- assainissement individuel conservé
- station d'épuration existante
- station d'épuration projetée
- Pression urbaine

SYNTHESE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES VOCATIONS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES VOCATIONS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Maintenir, conforter les activités économiques

- industrie
- pisciculture
- pôle d'activités touristiques
- thermalisme

Maintenir, développer les pôles touristiques

- équipements (hotels, campings, restauration)
- Favoriser les cheminements doux

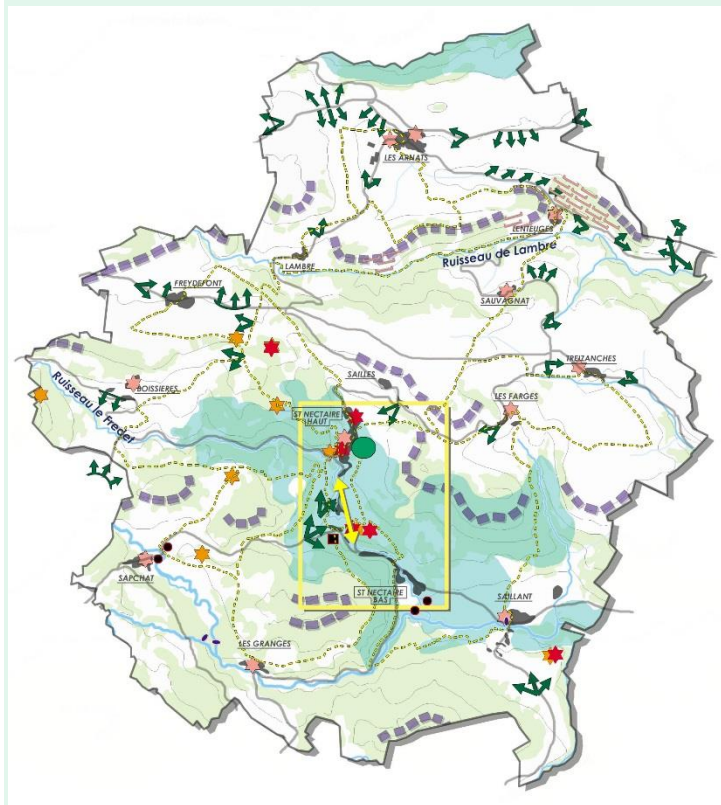
ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATEGIQUES



- ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES**
- Préservé et mettre en valeur les ressources naturelles
 - cours d'eau
 - secteur des sources hydrothermales, salées, pétifiantes
 - • • réservoirs, points d'eau, captages
 - Préservé les boisements : forêt mixte (feuillus, pins sylvestre)
 - les structures végétales (bocage)
 - ▨ Préservé les espaces naturels (ZNIEFF, NATURA 2000, ZPS)
- Mettre en valeur les paysages**
- points de vues
 - élément naturel
 - (cascade)
 - (ligne d'articulation du relief, corniche, falaise)
 - vestiges agraires pouvant être mis en valeur (anciennes terrasses agricoles)
 - points noirs / dépôts à résorber
- Préservé, maintenir la vocation agricole



ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



- ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE**
- Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine
 - ★ monument historique
 - ★ petit patrimoine rural
 - vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
 - ★ menhir, dolmen, grotte
 - Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage
 - points de vues
 - ligne du relief, corniche, falaise
 - Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel
 - espaces naturels
 - ★ site du marais : gérer les pressions et menaces
 - Favoriser des aménagements de qualité
 - projet d'amphithéâtre vert à créer
 - développer les cheminements existants
 - favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
 - projet de recalibrage de la traverse du bourg